

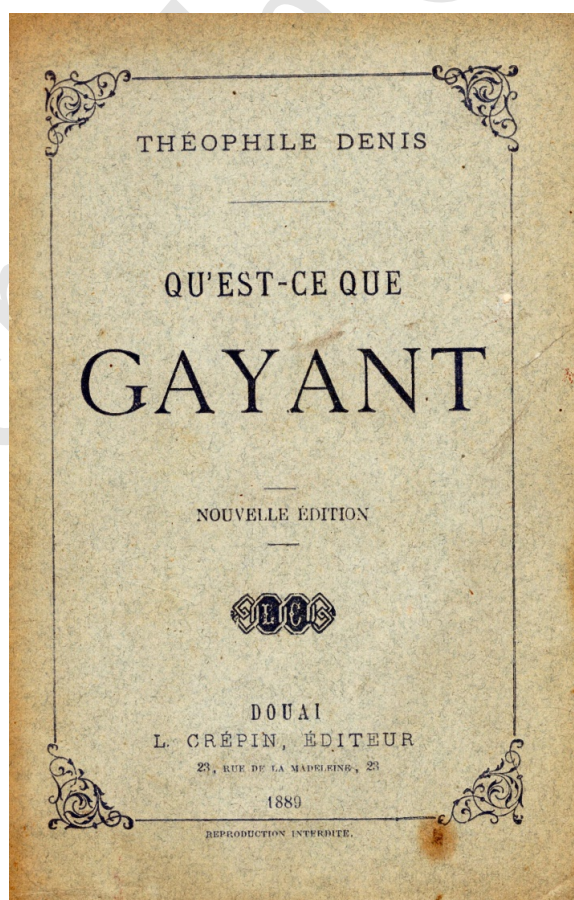


Les Cahiers de la Gazette - N°16

Gayant et sa famille

Qu'est-ce que Gayant **(1889)**

Théophile Denis



© Terre de Géants - Daniel De Coune

Terre de Géants

NOTE DE L'ÉDITEUR

Les deux brochures que M. Théophile Denis a consacrées à l'histoire de Gayant, en 1862 et 1874, étant épuisées depuis plusieurs années, nous avons prié l'auteur de vouloir bien en réunir les éléments dans un seul ouvrage, en vue de la publication d'une nouvelle édition.

L'attachement profond de notre compatriote pour sa ville natale et son culte fidèle des souvenirs du pays de Flandre nous donnaient l'assurance que notre appel serait entendu.

En effet, M. Théophile Denis n'a pas seulement revu et relié ensemble ses notices déjà publiées, il y a ajouté un travail entièrement inédit et présentant un vif intérêt : c'est une BIBLIOGRAPHIE GAYANTESQUE, accompagnée d'analyses et de réflexions critiques. Cette addition importante est présentée comme un Essai ; mais notre expérience déjà ancienne des livres relatifs à notre histoire locale nous permet d'affirmer que ce catalogue si curieux est beaucoup plus complet que ne tendrait à le laisser supposer un scrupule excessif de l'auteur.

Un dernier mot. Nous serons certainement le fidèle interprète de tous les Enfants de Gayant, en remerciant en leur nom notre cher et sympathique douaisien d'avoir bien voulu consacrer ses rares loisirs à une cure qui réunit, sous une forme attrayante, tout ce que peut nous offrir d'intérêt l'histoire de nos célèbres géants.

L. CRÉPIN

LETTRE PRÉFACE.

A Monsieur Théophile Denis.

MON CHER COMPATRIOTE ET AMI,

Je viens d'achever la lecture de l'étude que vous avez consacrée à Gayant, notre légendaire ancêtre, et j'y ai pris un plaisir extrême. Vous avez apporté à ce travail un soin vraiment filial; vous avez courageusement remué la poussière des bibliothèques, et je reste convaincu que vous pouvez bien avoir raison dans vos conclusions.

Je pense comme vous qu'il y a lieu de ne pas ajouter une foi entière aux récits des temps héroïques, où il est si difficile souvent de démêler la fiction de la vérité. La fable a vécu, et l'on ne croit plus guère aujourd'hui qu'au document humain. * - Ainsi soit-il !

Je reconnais volontiers d'ailleurs que l'histoire gagnera en autorité à se dégager des vieilles formules, et que les nouveaux procédés marquent un progrès sérieux et profitable, dont il faut tenir compte aux savants modernes.

Mais je ne puis m'empêcher cependant de faire parfois un retour vers le passé et de regretter les naïves chroniques qui ont naguère bercé notre crédule enfance.

Les écrivains de mon âge appartiennent à un cycle littéraire où l'on ne marchandait ni sa foi ni son enthousiasme, et je ne me rappelle jamais, sans une profonde émotion, le temps où, tout enfant, je regardais passer sous mes fenêtres de la rue d'Esquerchin, le brillant cortège de notre géant et de sa famille !

L'analyse et la critique, actuellement en faveur, sont-elles destinées à donner meilleure satisfaction aux aspirations des nouvelles générations ?... qui peut l'assurer ?

On a prétendu que Homère n'a pas existé et que l'Iliade est l'œuvre de vingt rapsodes différents. S'il en est de même pour Gayant, nous n'aurons pas à y perdre. La légende nous avait donné un héros, l'histoire nous en donnera dix !

Quoi qu'il en soit, votre travail, je le répète, m'a vivement et sincèrement intéressé, et je ne doute pas qu'il n'obtienne le succès qu'il mérite et que je lui souhaite en véritable enfant de Gayant.

Bien cordialement,

PIERRE ZACCONE.

4 juillet 1888.

QU'EST-CE QUE GAYANT

PREMIÈRE PARTIE

Recherches sur l'origine de Gayant d'après les documents connus avant l'année 1863

Qu'est-ce que Gayant ?

Ce que c'est que Gayant ? Ma foi, je n'en sais rien.

Ce que c'est que Gayant ? Nul ne le sait en Flandre.

Le spirituel Albonnus qui fit, en 1841, à des Athéniens, cette réponse digne d'un Spartiate, ne croyait peut-être pas exprimer la plus incontestable des vérités. Car, il faut bien le reconnaître, ces deux vers renferment, dans leur concision humoristique, toute l'histoire connue de Gayant.

Et cependant bien des réponses ont été faites à cette question : Qu'est-ce que Gayant ?

Je vais les rappeler toutes, en y ajoutant mon opinion, - qui est la meilleure, bien entendu.

Sérieusement, on me l'a dit, et le jugement des gens qui m'ont fait cet honneur n'est certes pas à dédaigner

Vous souriez ?... Lisez donc, j'ai la prétention de conquérir le suffrage des plus incrédules, dont vous êtes.

Quoi qu'il en soit, j'ai eu tort, je crois, de donner d'abord la réponse d'Albonnus.

On ne lira peut-être plus les autres - y compris la mienne.

Pourtant, une pensée me rassure sur ce point. Je sais. que le nom de Gayant a provoqué des prodiges inouïs, - que je rappellerai plus loin.

Ce nom - magique puissance - a, dans mille occasions, inspiré tous les courages à ses enfants.

Il leur donnera celui de me lira.

Or, qu'est-ce que Gayant ?

La Tradition a répondu : c'est la perpétuation d'un fait héroïque.

Le Clergé a riposté : c'est le souvenir d'un miracle.

L'Histoire a balbutié : c'est un produit de l'Espagne, transplanté sur le sol flamand par Charles-Quint.

La Légende a repris : c'est un des rejetons de cette race titanique qui habitait la tour du *Vieux Tudor*, aux premiers temps de la ville de Douai.

Enfin, l'Archéologie a risqué timidement cette opinion toute moderne : c'est l'attribut de l'ancienne corporation des manneliers.

Je prends également note des explications mythiques que l'on a tentées plus récemment encore.

La réponse dominante, celle qui fait toujours le mieux son chemin, c'est celle de la tradition.

Le peuple douaisien veut absolument voir un guerrier fameux, un intrépide libérateur, dans son colossal mannequin. Il veut y voir un de ces preux du moyen-âge. toujours vainqueur dans les joutes et triomphant dans les combats.

Cette version flatte son amour-propre ; elle est d'ailleurs plus facile à retenir que les autres, et puis rien ne ressemble plus à la réalité que les illusions du patriotisme.

Aussi, arrêtez le premier Douaisien que vous rencontrerez, et demandez-lui : Qu'est-ce que Gayant ?

Il répondra :

« Il était une fois un guerrier dont la bravoure répondait à la force athlétique ; il était armé d'une lance que six hommes pouvaient à peine soulever, et un cheval pliait sous le poids de son énorme cuirasse. Il habitait un château des environs :

Un jour, les ennemis arrivent en foule pour surprendre Douai. Seul, avec ses gens d'armes, il court à leur rencontre, les culbute, les met en fuite et sauve ainsi la ville. C'est pour perpétuer ce trait héroïque que, chaque année, on fait voir le géant qui rappelle fidèlement la figure et la taille de notre vaillant défenseur. Ah ! c'était un fier douaisien, celui-là ! »

Voilà le; fond, au moins, de chaque réponse. Quant à la forme, elle aura sans doute quelques variantes ; mais enfin: la différence sera peu sensible.

Par exemple, ceux qui seront en possession de quelques bribes d'histoire diront que ce fait s'est passé sous Bauduin II, vers l'an 831, et que les assiégeants étaient des Normands.

D'autres, mêlant à leur récit un peu des modernes fictions, ajouteront que ce guerrier s'appelait Jehan Gelon, qu'il était seigneur de Cantin, et qu'il vint au secours des Douaisiens, en traversant un souterrain qui partait de son château pour aboutir à la ville.

Le clergé a composé une fable, que dis-je ? Trois fables dont les détails ont beaucoup d'analogie avec ceux de la tradition, que nous venons de consigner.

En voici une première :

Des troupes françaises, envoyées d'Arras par Louis XI, le 16 juin 1479, pour s'emparer de la ville de Douai, étaient venues se cacher dans les moissons des environs de cette place. Saint-Maurand, patron de Douai, (¹) les y découvrit, et, par un miraculeux coup de main, parvint à les chasser et à renverser leur projet de conquête.

Le second miracle fut opéré en 1556, le jour des Rois. Cette fois, c'est l'amiral Coligny qui commandait les Français chargés de surprendre la ville de Douai. Tous les habitants étaient plongés dans le sommeil le plus profond, se reposant de la fatigue des plaisirs auxquels ils s'étaient livrés à l'occasion des Rois

Mais Saint-Maurand veillait.

Ce digne patron, voyant le danger, va promptement trouver le gardien de l'église Saint-Amé et l'invite à sonner les matines. Ivre et endormi lui-même, peu disposé à se lever et à réveiller les chanoines qui, paraît-il, avaient également besoin d'un sommeil réparateur, il répondit à Saint-Maurand par un refus net. Mais Saint-Maurand insista si vivement, que le gardien ne vit d'autre moyen de se débarrasser de cet importun et de continuer tranquillement sa nuit, qu'en se rendant à son invitation.

Il se prépara donc à sonner matines.

Il n'avait pas plus tôt touché la corde, qu'un charivari infernal se fit entendre; la cloche, qui semblait avoir été mise en branle par une armée de diables, sonnait l'alarme la plus pressée et la plus retentissante ; elle s'agitait, elle se démenait, elle voulait sauter par-dessus les toits.

L'épouvante se répandit bientôt par toute la ville ; les habitants coururent aux armes et se précipitèrent sur les remparts.

¹ Saint-Maurand, fils d'Adalbold, duc de Douai, et de Sainte-Rictrude, mort à Marchiennes en 701.

C'est là qu'ils virent éclater le plus renversant des prodiges : Saint-Maurand, qui les avait précédés, achevait déjà la besogne. L'ennemi, frappé de terreur, fuyait devant son invincible et fulgurante épée.

C'est en 1579 que l'on place l'accomplissement du troisième miracle.

A cette époque, c'étaient les Gantois qui nourrissaient de mauvais desseins à l'égard de Douai. Quelques-uns d'entr'eux s'étaient même introduits traitreusement dans la ville et cherchaient à soulever le peuple, préparant ainsi la réussite de leur audacieux projet, qui devait être exécuté le Jeudi-Saint.

Pendant toute la nuit, les rebelles étaient arrivés d'Oudenarde et se trouvaient cachés, de grand matin, au milieu des marais qui s'étendaient du côté de la porte de Saint-Albin. Un des gardes de cette porte les vit assez tôt pour donner l'alarme. Quand les habitants purent les apercevoir, ils délogeaient de toute la vitesse de leurs jambes, poursuivis par un seul guerrier.

C'était Saint-Maurand !

Or, ces faits, qui se sont réellement produits, mais dans des conditions moins surnaturelles, ces faits que l'esprit de superstition et le goût du merveilleux ont si étrangement dénaturés, ont été remémorés par des processions solennelles, instituées « en l'honneur de Dieu et de toute la cour céleste et de Monsieur Saint-Maurand ». Maintenant, faut-il croire que le géant, parvenu jusqu'à nous, fut introduit dans ces processions pour personnifier Saint-Maurand, pour rappeler les exploits qu'on lui prêtait ?

Ce n'est pas mon avis.

J'ai dit que l'histoire attribuait à Charles- Quint l'institution des géants dans le pays flamand Ce souverain aurait eu pour but, en introduisant ici cette coutume de l'Espagne, d'amener ses sujets à fraterniser entr'eux et de neutraliser l'humeur inquiète de nos pères, dont il connaissait le goût pour les divertissements. Car ces représentations gigantesques donnaient lieu à de grandes fêtes publiques, dans lesquelles le peuple ne pouvait songer à autre chose qu'à s'amuser.

C'est de cette source, qui aurait ainsi jailli d'un expédient purement politique, que nous est arrivée la version légendaire recueillie dans un manuscrit de M. Guilmot.

« Charles-Quint, dit notre chroniqueur, voulant établir à Douai quelque chose de remarquable, qui augmentât la valeur des fermes, en attirant dans la ville un plus grand nombre de consommateurs, fit enterrer, dans la tour du *Vieux Tudor* (partie de l'ancien château de Douai) des os d'un animal monstrueux, qu'on découvrit ensuite, et qui donnèrent lieu à l'érection de Gayant et aux fables débitées sur la taille de ce mannequin. »

Quant à retrouver dans Gayant l'emblème de la corporation des Manneliers, c'est une opinion très hypothétiquement émise par M. le conseiller Quenson, dans la notice si complète et si savante qu'il a publiée, en 1835, sur le géant de Douai. M Quenson a eu la modestie de ne pas conclure affirmativement, bien que ses conjectures soient vraisemblables et assez heureusement assises.

Je m'y rattacherais certainement, si je n'avais moi-même une opinion, ou plutôt une hypothèse à émettre.

Par respect pour toutes les opinions, dont la pire peut, d'ailleurs, être meilleure que la mienne, puisque je ne puis pas la baser davantage sur une certitude - je crois devoir consigner une des plus récentes, celle que deux archéologues, MM. Lenglet-Mortier et Diogène Vandamme, ont avancée avec une certaine assurance, dans une notice mythographique de Gayant composée en collaboration et publiée en 1858.

Ces messieurs, réfutant fort justement tout fait historique ou légendaire, se perdent dans

les nuages du mythisme, et vont chercher la naissance de Gayant au milieu de considérations philosophiques et théologiques de la plus haute portée, qu'ils déduisent de la signification étymologique du mot Gayant.

Gayant, disent-ils, est formé de deux mots gaulois et signifie mot-à-mot : *Patrie-de-Dieu* « La racine de son origine est le christianisme donnant la main au vieux druidisme et proclamant plus haut que jamais l'unité de Dieu, la continuité de la vie, l'émancipation de l'homme et la rédemption de l'humanité ... La marche de Gayant n'est pas une farce, une mascarade sans nom ; c'est, au contraire, une des cérémonies les plus augustes de l'antiquité ; c'est la représentation solennelle d'un fait historique accompli dans l'humanité, c'est l'emblème du triomphe de notre antique civilisation sur la barbarie ; c'est le symbole de la régénération de la Gaule... La véritable gloire de Gayant n'est pas d'avoir chassé, mais d'avoir éclairé les barbares ; son vrai triomphe est d'avoir dissipé les ténèbres et les superstitions du polythéisme ! »

J'ai tenu à placer cette solennelle et sublime origine à côté de l'origine si mesquine, si prosaïque, supposée par M. Quenson.

Quel contraste ! Ou Gayant est une représentation divine, ou il n'est que le produit fantaisiste du cerveau d'un fabricant de paniers !

O mes chers savants, vous me rendez un peu d'aplomb; vous m'enlevez l'appréhension d'émettre mon opinion. Il y aura toujours au moins un d'entre vous qui n'aura pas le droit d'en rire.

Or cette opinion, la voici :

Pour moi, notre Gayant est tout simplement une amusante invention introduite, un jour, sur un programme de réjouissances publiques ; c'est un divertissement original trouvé par un membre d'une société, d'une réunion, comme qui dirait actuellement d'une commission des fêtes publiques. Peut-être même n'est-ce qu'une imitation. Il faut maintenant que j'énonce les raisons qui m'ont fait arriver à cette conclusion.

Ce que je dis est si simple, si dépourvu de science, si déchargé de poussière archéologique, si naïf, en un mot, si clair, que j'ai bien peur de n'avoir déjà excité qu'une hilarité dédaigneuse ou d'ironiques exclamations.

Je m'y attendais. Mais voyons la fin.

A quelle date place-t-on l'institution de Gayant ? Personne ne répond.

Cette ignorance générale me met déjà à mon aise. Moi, je ne connais pas de plus ancien document qui fasse mention de notre mannequin, qu'un état de dépenses de 1665.

En avez-vous trouvé un autre ? Non.⁽²⁾

Eh bien, j'en conclus d'abord que l'origine de notre Gayant n'est pas aussi ancienne qu'on le suppose le plus souvent; que cette origine ne doit pas être d'une bien grande importance; enfin qu'elle n'a pas pu se produire à la suite d'un événement éclatant et réel, puisqu'on a dédaigné d'en tenir note ailleurs que dans des *états de raccomodages*

A mes yeux, Gayant n'a été qu'une chose à son apparition Ce n'est qu'au bout d'un certain temps, après l'extinction des premières générations qui avaient vu bâtir celle chose, lorsque déjà le souvenir de son premier jour se perdait dans le vague des hypothèses, qu'il est insensiblement arrivé à se faire passer pour une personne.

On ne comprendra tout à fait, lorsque j'aurai montré la route même qui m'a conduit à ces

² Cela était écrit en 1862. La deuxième partie de cet opuscule est consacrée à l'examen d'un nouveau document découvert un an après la publication de notre travail.

conjectures.

D'abord, j'ai examiné le document de 1665, celui qui présente, le premier, des données authentiques sur nos colosses d'osier ; et j'ai remarqué que ces mannequins y sont désignés sous l'appellation de *le géant* et *la géante*.

Je tiens, avant d'arriver aux conclusions de cette remarque, à mettre quelques articles de cette pièce sous les yeux du lecteur.

« Déclaration des frais et mises exposées pour la procession générale de ceste ville le 10 juin an 1665 :

A cinq homes ayans porte le GÉANT, paye a chascun 30 pastars faisant 7 florins 10 pastars ; - A ceulx ayans portez la GÉANIE pour ceste fois seullement pour estre à la charge des mandeliers, 30 pastars ; - Aux deux garçons ayans dansez devant le GÉANT et la GÉANTE, 20 pastars ; - A Martin Manduy pour douze paires de souliers blancs livrez pour joustes et danses pardevant le GÉANT et la GÉANTE paye par réduction, 6 florins, 16 pastars ; - Au s^r Laurent Durieu eschevin pour diverses parties de grosseries tant pour l'habit de la GÉANTE, estendant quaultrement selon son billet, 283 florins, 13 pastars ; - A Philippe Blassel pour la façon de l'habit de la GÉANTE et aultres petitz habitz apparant par son billet reduict a32 florins ; - A Marie Jenne Paul pour avoir fait la perruque de la GEANTE, raccommode celle du GEANT, paye par réduction 17 florins ; - A Guillaume Gourbé mandelier pour la façon et livreson dosier tant pour la GEANTE que pour le bracquet et marteau d'armes et raccommode le GEANT, 31 florins ; - Pour vingt et une cordes de perles applicquez a la coiffure de la GEANTE, 63 pastars ; - Pour avoir moulle la teste de la GEANTE, construit ses mains, son collier, sa rose de diamant et diverses aultres pieches dornement, passe .40 florins. »

Il est donc bien évident que l'on ne voyait pas encore à l'époque dont nous parlons, antre chose qu'un géant, une représentation purement et exclusivement gigantesque, dans cette charge de la structure humaine. On ne regardait cette création grotesque qu'avec les yeux, comme on aurait regardé toute autre invention drolatique. La population et ce mannequin n'étaient pas encore unis par ce lien moral qui les rapproche aujourd'hui ; il n'y avait pas l'illusion d'une glorieuse naissance : la tradition n'avait pas encore fourni sa fable ingénieuse.

Le géant, ce n'était point là un nom, c'était une qualification, une désignation de *chose*.

Alors, ce mot ne faisait battre aucun cœur douaisien.

Il a pu faire rire, de ce rire béat et bonasse qu'on saisit encore de nos jours sur les tranquilles physionomies de nos villageois.- mais jamais de ce rire accompagné d'émotion, et expression d'un plaisir du cœur.

Un autre état de dépenses nous-montre, en 1715, l'article *le* enlevé du mot géant, et· notre mannequin désigné par ce mot : *Gean* avec une majuscule.

Je lis, en effet, dans cet état :

« Paié à ceux qui ont porté GEAN et sa famille, 33 florins ; Au tambour qui a conduit GEAN 16 pattards ; Paié à Saint-Léger pour avoir abilié GEAN et sa famille, 5 florins, 16 pattards ; - Paié à: Wagon pour arvoir abilié le petit enfant GEAN, 1 florin 4 pattlards ; - Paié à Saint-Léger pour avoir peint le visage. de GEAN el de sa famille, 5. florins, 15 pat-tards. »

On le vit, la tradition a dû faire son chemin : la foi du peuple a été innocemment surprise ; peu à peu ses yeux ont perdu de vue *la chose*, pour entrevoir, à travers l'obscurité d'une histoire de convention, une *personne*. Ce n'est plus le géant,-une machine, - qu'on regarde; c'est Gean -un personnage.- Le géant serait déjà mort sans doute; Gean continue tranquillement sa marche vers l'immortalité.

D'erreur en erreur, d'exagération en exagération, on est parvenu à lui faire ressusciter un guerrier fameux, un libérateur impossible. On a saisi un lambeau d'histoire, une bribe de superstition, une fiction de littérateur ; on a mélangé tout cela avec un grain de patriotisme; puis on a jeté le tout dans le moule de la crédulité populaire, et il en est sorti cette imaginaire et fantastique création qui s'est emparée si puissamment de nos cours.

En s'éloignant de l'époque de la fabrication du mannequin, on a fini par tout oublier. Quand on a essayé de retourner en arrière, les investigations se sont égarées trop loin dans le passé ; on a quitté la route directe pour explorer d'inextricables sentiers, et, pour ne pas se perdre tout à fait, on s'est arrêté dans des impasses.

Essayons donc une bonne fois de sortir de ce labyrinthe.

Prenez avec confiance le fil que je vous offre. La pelote, croyez-moi, en est moins embrouillée que toutes les autres.

A *Gean* succéda *Géant*, avec un t.

Cette fois, la modification orthographique est peu importante. Ce n'est plus qu'un fait matériel.

Ainsi, dans l'état des frais de la procession générale du 11 juillet 1779, nous lisons :

« A David, menuisier, pour bois et façon employés à la réparation des figures de GÉANT et de sa famille, 65 florins, 13 patars ; - A Cambray, maître mandelier, pour avoir fait les enfans de GÉANT, 49 florins ... »

Mais d'où vient la dénomination actuelle de *Gayant* ? - La réponse est simple.

Géant et Gayant étaient deux appellations employées *simultanément*. Géant était la désignation officielle, Gayant la désignation du *peuple*, le nom vulgaire ⁽³⁾.

En voici la preuve : d'abord, nous avons montré, dans un document *officiel*, que notre mannequin était connu sous le nom de Géant.

Or, dans l'ordonnance de l'évêque d'Arras, lors de la deuxième suppression de nos géants, en 1770, il est dit, au milieu de la description de la procession, après le signalement de la *roue de fortune* : « que ceste roue est suivie d'une figure gigantesque *vulgairement appelée le grand Gayant*... »

Gayant était donc alors la dénomination patoise :- c'est celle qui a survécu, voilà tout ⁽⁴⁾.

Nous avons dit plus haut que Gayant n'était peut-être qu'une imitation.

Cette supposition nous est inspirée par le souvenir du nombre prodigieux de gayants qui surgirent dans la plupart des villes de la Flandre et de la Belgique ; ce qui nous ferait croire que le nôtre peut bien ne pas avoir été le premier du genre, et par conséquent ne pas être une invention douaisienne.

Des géants d'osier se sont montrés à Bruxelles, à Louvain, à Anvers, à Ath, à Hasselt, à Gand, à Bruges, à Ypres, à Malines, à Poperinghe, Lille, à Dunkerque, etc.

³ On verra, dans la dernière partie de cette notice, que l'expression de Gayant était déjà employée en 1530.

⁴ Notre patois a fait Gayant de Geant, comme il a fait Gayolle de Geole, Cayerc de Chaire, etc.

J'ai eu la curiosité d'ouvrir l'*Almanach-Bottin*, pour m'assurer si le mot Gayant n'était pas devenu un nom patronymique, comme Leroux, Leblond, Legros, etc. Sans trop d'étonnement, je l'avoue, j'ai rencontré, en bornant mes recherches à Paris, une demi-douzaine de familles qui portent bravement le nom de Gayant. Il est évident que ceux des ancêtres de ces familles qui ont reçu les premiers le nom de Gayant, l'ont dû à leur taille élevée:

Une ancienne porte d'Amiens, murée en 1407 et démolie plus tard, s'appelait « porte de Gayant. » Il y avait dans la même ville, derrière l'église de Saint-Leu, un « hôtel du Gayant. »

Beaucoup de ces mannequins, qui différaient de physionomie et de costume, portaient le même nom, Reusen, qui est la traduction flamande du mot géant. Aussi, doit-on supposer, avec plus de raison que jamais, que l'on n'avait point d'autre but, en exhibant ces monstrueuses carcasses, que de fabriquer de grands jouets destinés à amuser de grands enfants. Chacune des villes que nous venons de nommer avait son jouet à montrer, qu'elle cherchait à faire plus drôle, plus amusant, plus excentrique que celui de la ville voisine, mais sans intention de ressusciter un héros ou un personnage historique. On façonnait alors des géants ou des reusen, comme on a façonné plus tard des navires, des chars, etc., jouets plus importants, plus luxueux et de meilleur goût. On pourrait même dire que ces ridicules édifices d'osier ont été l'embryon de nos magnifiques fêtes historiques.

Donc, il est arrivé qu'un jour un individu a eu l'idée de confectionner un géant et que cette idée a fait son chemin.

Il s'agirait de trouver l'endroit d'où est sortie cette idée, pour donner à mon opinion plus de chances de prévaloir.

Eh bien, j'ai un indice qui me conduira peut-être à la vérité.

Le *gayant* de Malines s'appelait le *grand'père des géants*. Or, je vois percer, à travers cette désignation, la prétention de revendiquer certain honneur, celui d'avoir donné naissance à tous les autres gayants. Pourquoi ce mot *grand'père*, si ce n'est pour indiquer que ce géant-là est le plus âgé, - c'est-à-dire le premier inventé ? Il n'a dû s'appeler tout d'abord que *géant*-tout court, et Malines ne lui a décerné le titre de *grand'père* qu'à la suite des imitations nombreuses qui en ont été faites, et alors qu'il avait fait souche.

Le gayant douaisien ne serait qu'un des petits-enfants du gayant de Malines. Et il n'en serait pas un des premiers, à moins qu'en l'absence de toute date, et malgré le silence absolu sur ses premiers jours, on ne veuille le faire très vieux quand même. Toujours est-il que la ville de Troyes avait un gayant, nommé Goliath, qu'elle fit voir en 1486, à l'entrée de Charles VIII. Dans la relation de cette entrée, écrite par Grosley, on lit : « 'Qu'on y vit un *Gayant* fainet qu'on disait *Goliath*. »

Je dis donc, pour me résumer, que notre Gayant est un divertissement copié ; qu'il a pour origine toute simple et toute naturelle certaine proposition d'un des ordonnateurs de nos anciennes processions, dans lesquelles le profane et le mystique, la farce et la religion marchaient avec une entente parfaite. Cet ordonnateur, ce commissaire - comme nous disons aujourd'hui - aura donc proposé d'ériger à Douai un géant, à l'exemple de ceux qu'on avait pu déjà voir. On aura voté le *gayant*, comme on a voté, après lui, une dame de Gayant, des enfants de Gayant, une roue de fortune, et, plus récemment, des fêtes historiques, des courses aux ânes, des illuminations, enfin mille autres récréations pour la vue.

Des Douaisiens me diront : vous enlevez à Gayant tout son prestige ; vous le faites descendre du piédestal sur lequel l'a fait monter la tradition, et que nous avons étayé de notre patriotisme et d'une affection héréditaire ; vous anéantissez nos illusions les plus chères et les plus invétérées.

Je réponds :

D'abord, je n'ai rien prouvé d'une manière absolue, parce que mon opinion est basée sur un système d'hypothèses que le moindre des manuscrits peut renverser demain. Cette opinion n'a pas le pouvoir de s'imposer irrésistiblement.

Un savant vous a montré Gayant comme l'emblème très modeste et de peu de valeur d'une corporation de manneliers. - Vous n'avez tenu aucun compte de l'opinion du savant. - Gayant est resté votre idole affectionnée, après comme avant.

Et d'ailleurs, supposons que vous vous rangiez mon avis, croyez-vous qu'il cesserait ou qu'il

diminuerait seulement, ce culte si profondément enraciné ? Croyez-vous qu'elles s'envoleraient, ces vieilles et douces illusions que vous tenez de vos pères ? Croyez-vous qu'elle s'éclipserait, celle inexplicable auréole qui entoure la tête vénérée de votre mannequin ?

Ne craignez pas cela.

Moi-même, je ne me pardonnerais jamais d'avoir préparé cette déception ; d'avoir brisé ce lien si doux qui fait que je me sens rattaché à une seconde patrie ; d'avoir jeté bénévolement sous la glace du réalisme ces chauds et ravissants souvenirs de mon enfance ; d'avoir tué d'un mot tout ce passé d'hier, dont je voudrais garder pour demain, pour toujours, les charmantes croyances et les délicieuses folies.

Non, non, cette religion étrange et incomprise, née d'un rien, ne perdra ni de notre ferveur, ni de cette crédulité naïve qui nous la fait embrasser presque en naissant.

Nous resterons constamment, et malgré notre volonté, sous le joug des sentiments éveillés par le mot de Gayant.

La forme du géant, sa taille, sa structure herculéenne, son costume, son origine, tout cela se perd, s'enfuit, se dissipe au milieu de nos pensées, lorsque nous cherchons à remonter à la source de notre amour pour Gayant.

Il reste, dans notre esprit, quelque chose d'idéal, de mystérieux, d'insaisissable, comme ce je ne sais quoi qui fait battre le cœur d'un français à la vue du drapeau national. Ce drapeau, c'est un morceau d'étoffe attaché à un bâton : - voilà ce que disent les yeux.

Ce drapeau, c'est l'orgueil de la France, c'est la force d'une grande nation, c'est la victoire, c'est le courage, c'est le respect, c'est l'honneur, c'est la gloire : - voilà ce que dit le cœur.

Gayant, c'est le drapeau douaisien, surtout le chapeau des luttes pacifiques.

Plus d'une fois, nos sociétés artistiques ont marché au triomphe, en jurant par son nom : - c'est lui qui entretenait l'enthousiasme et électrisait les âmes, lui qui soufflant la confiance.

Sa mystérieuse influence se fait sentir toujours et partout, loin de la cité comme au-dedans. Quand un douaisien se trouve éloigné des siens, heureux ou non, il sourira au nom de Gayant, - et ce sera le meilleur de ses sourires.

Je ne jurerais point que ceux des Douaisiens que la destinée a fait tomber sur les champs de bataille, n'ont point placé, dans leur pensée suprême, à côté des noms les plus chers au cœur, celui qui évoquait, dans la lumière vibrante d'un éclair, les heures enchantées de leur jeunesse : - le nom de GAYANT !

DEUXIÈME PARTIE

Examen d'un nouveau document relatif à l'origine de Gayant et découvert en 1863

En 1862, au moment où, dans la première édition de cette notice sur Gayant, je publiais ce qu'on vient de lire, on ne connaissait encore, pour étudier l'origine du mannequin douaisien, aucun document antérieur à 1665. On a vu que la pièce qui porte cette date est un état de raccommodage dont on déduisait d'abord et nécessairement que Gayant existait avant cette époque.

De ce document j'avais cru pouvoir conclure, en outre, que toutes les origines attribuées à Gayant, si variées dans leur essence, si disparates, si opposées par la nature des hypothèses qui servaient à les établir, étaient nées de la fantaisie, n'avaient par conséquent aucune consistance et laissaient toujours la question dans les ténèbres.

J'avais raison.

Et non-seulement j'avais raison de douter de la valeur de toutes les opinions émises jusque-là ; mais j'avais encore raison, lorsque je venais humblement leur opposer la mienne, en disant : « Voilà la véritable origine de Gayant. »

Quand je parle de la véritable origine de Gayant

je n'entends point parler d'une date de naissance, mais bien de la cause de cette naissance.

Je laisse le chiffre et je m'attache à l'idée. C'est plus important.

Qu'est-ce que cela nous fait que Gayant soit né au 16^e.ou au 17^e siècle, s'il est avéré qu'il est né de rien ?

Un an après l'apparition de ma notice, M. l'abbé Dehaisnes, l'ancien et savant archiviste du département du Nord, fit sortir des archives douaisiennes un document qui venait vieillir notre Gayant d'un siècle et demi environ. Aux comptes de 1665, qui présentaient jusque-là la plus ancienne mention de notre géant, il ajouta les comptes de 1530 à 1531, dans lesquels figurent ces renseignements au chapitre :

Dons et courtoisies :

« Au maire quatre homes et tout le corps des cayereurs et mandelliers de ladicte ville, et qui leur a esté donné en courtoisie sur la somme de XVIII l. XVI s, que leur a coust· ung personnaige construit en forme de Gayant, servant aux histoires de la procession, là où les chariots et aultres acoustrements des aultres histoires d'icelle procession ont été faictes aux dépens de la ville ; considérant aussy qu'ilz sont en petit nombre et chergie de luminaires et plusieurs messes, comme lee contient la requeste attachié à la cédulle de loy, à la charge de entretenir icelluy doresnavant à leurs despense la-somme de VIII livres »

Ce document fixe-t-il irrévocablement la date de la première apparition de Gayant ?

Je ne le crois pas.

Il peut se faire que demain on retrouve des comptes antérieurs à 1530, qui nous entretiennent encore, à propos des histoires de la procession, de la construction d'un « *personnaige en forme de Gayant* ».

Ce personnaige n'était certainement pas construit, en ce temps là, avec le luxe relatif qu'on déploie actuellement dans la construction de nos mannequins ; peut-être même était-il si peu de chose, qu'on le reconstruisait chaque année. Il a pu se faire alors que celui de 1530 ait été bâti plus confortablement que les précédents et qu'il ait ainsi par exception provoqué la généreuse subvention de l'autorité, (VIII l., environ 80 francs de nos jours), dont parle le document ci-dessus.

Mais que Gayant soit né cette année-là ou un certain nombre d'années auparavant, ce n'est pas, je le répète, ce que je recherche. Ce qu'il y a de vraiment sérieux et d'incontestable dans la mention du « personnaige en forme de Gayant, » c'est qu'elle implique la nature peu importante du mannequin et qu'elle détermine par conséquent l'origine *moral* du « personnaige » en question. A cet égard, il n'y a plus place pour l'illusion. C'était, en 1530, une *chose* servant sur histoires de la procession, un accessoire très secondaire, bien moins considéré que les « chariotz et aultres acoustrements des aultres histoires » qui avaient, elles, assez d'importance pour être « faictes aux dépens de la ville. »

En somme, qu'était-ce que Gayant en 1530 ? - Assurément peu de chose.

C'est déjà ce que je répondais, en demandant ce qu'était Gayant en 1665.

Si nous nous demandons ce qu'il était en 1529 et antérieurement, nous répondrons logiquement qu'il était moins encore, et l'on arrivera enfin à répondre qu'il est né de rien, - ce que je tentais de démontrer en 1862.

C'est la *Flandre Wallonne*, excellente revue locale, qui a eu la primeur de la découverte de

M. l'abbé Dehaisnes, elle a consacré deux articles à cette pièce intéressante.

Dans le premier de ces articles, paru le 1^{er} janvier 1863, à la suite de la citation du passage des comptes, que nous avons publié plus haut, il est dit « qu'après avoir lu ces lignes on ne peut plus avoir de doutes sur l'origine de Gayant, » et que certains mots de ce document « indiquent clairement qu'il s'agit d'un mannequin nouveau et qui paraissait pour la première fois. »

Un écrivain de notre ville n'a pas partagé alors cette opinion. Ses observations judicieuses ont paru dans le *Courrier Douaisien* du 23 janvier 1863.

« Eu présence, disait-il, des affirmations positives et explicites de gens aussi compétents que Messieurs de la Flandre Wallonne, nous est-il permis à nous, chétif et profane, de ne pas partager leur manière de voir complètement et sous tous les rapports ?

« De ce qu'en 1530 les manneliers, avec l'aide de la ville, ont construit un géant d'osier, et de ce que géant, à cette époque, s'écrivait gayant ou gaïant, s'ensuit-il nécessairement qu'il n'y ait pas eu de géant, gayant si vous voulez, dans notre ville de Douai avant le XVI^e siècle ? Evidemment non : car la procession même de Gayant date de l'année 1480 : elle fut instituée « en l'honneur de Dieu, de toute la cour célestialle et de Mgr St-Maurand pour rendre grâce que, par tel jour 16 juin, cette ville fut gardée et conservée de l'emprinsse que y feraient les Franchois pour le cuider s'en prendre. » Il est probable que dès lors et à l'exemple de la plupart des villes des Pays-Bas, Douai avait son géant et que le corps municipal le fit marcher à la procession qu'il venait de créer. Pourquoi Douai, en effet, l'une des cinq bonnes villes de Flandre, aurait-il seul été déshérité, quand on possédait à Anvers *Druon Antigon* ; à Louvain *Hercule* ; à Bruxelles *Ommegan* ; à Malines *le Grand père Géant* ; à Lille *Phinaert* ou *Lidéric* ; à Ath, *Goliath* ; à Hasselt *Longeman* ; à Dunkerque, à Ypres, à Hazebrouck des Reuse ?

Les géants sont innés dans les contrées du Nord, ils nous sont arrivés de la Scandinavie dans les temps les plus reculés, et ils ont eu toujours une teinte légendaire et mystique. Pour nous, le géant est contemporain du Lion de Flandre, il se perd dans la nuit des temps, et malgré toute l'autorité d'un recueil savant et justement estimé, nous ne pouvons admettre, à moins de preuves irréfragables, que le géant de Douai, notre Gayant enfin, n'ait vu le jour qu'en 1530. »

La *Flandre Wallonne* fit paraître un second article pour répondre aux dénégations que je viens de reproduire; elle fut, cette fois, moins affirmative, et elle modifia dans les termes suivants les premières conclusions que lui avait suggérées le compte de 1530 31 :

« Nous n'avons pas voulu dire autre chose que ceci : jusqu'à présent les documents authentiques ne parlaient de Gayant que vers le commencement du XVII^e siècle, nous en publions un qui porte la date de 1530 et qui paraît (c'est moi qui souligne) indiquer l'origine de l'invention du mannequin. Qu'une pièce ayant date plus reculée apparaisse, qu'elle soit aussi facile à vérifier que celle-ci, et nous nous inclinons. Jusque-là nous sommes autorisés à affirmer que nous avons fourni la date certaine la plus reculée, et à considérer comme probable la non existence du mannequin avant cette époque. »

Il est certain que la *Flandre Wallonne* n'avait pas dit d'abord ce qu'elle avait voulu dire. Ici, elle a substitué un doute à ce qui était précédemment une affirmation précise.

On voit que, dans cette polémique, très courtoise d'ailleurs, il ne s'agit encore que d'une date, et je crois avoir assez dit le cas que je faisais de cette partie de la question et l'importance que j'attachais, au contraire, à l'origine morale de Gayant.

Je suis heureux que la *Flandre Wallonne* ne se soit pas bornée à discuter sur un millésime, et qu'elle ait dit son mot au sujet de l'opinion que j'ai formulée.

Dans cet article même où ce recueil si justement estimé fait quelque concession à ceux qui

continuent à douter de la date précise de la naissance de Gayant, il fait des concessions autrement importantes à ceux qui veulent bien partager mes idées sur l'enfantement moral du géant.

On lit ceci :

« La légende est postérieure à l'invention du mannequin ; la tradition, c'est nous qui la faisons chaque jour, parce qu'il nous semble que ce n'est pas assez des souvenirs de nos jeunes et joyeuses années, et que, comme de grands enfants, nous voulons parer notre naïveté d'érudition douteuse et de science hasardée... »

Et plus loin :

« En général, les explications simples sont les meilleures ; celles qu'on a sous la main et qui paraissent des banalités finissent presque toujours par donner tort aux esprits profonds qui comptent sur l'obscurité de leurs oracles pour s'écrier alors : Je vous J'avais bien dit ! »

Pour mon compte, je trouve que ce qu'il y a de bien dit ; c'est ce qu'on vient de lire.

C'était dit en 1863.

Et, le premier, je l'avais dit en 1862 !

D'autre part, je m'en voudrais d'oublier de constater que le document de 1530 est venu ajouter une valeur singulière à l'hypothèse de M. le conseiller Quenson.

TROISIÈME PARTIE

Détails divers : ayant et sa famille dans les processions religieuses ; suppressions et réapparitions ; costumes, accessoires, anecdotes, etc

J'ai-présenté à mon lecteur toutes les origines de Gayant supposées jusqu'à ce jour, augmentées maintenant de l'origine *négative* que je lui attribue.

Pour compléter cette notice, il me reste à examiner les questions de détail, qui composeront comme l'odyssée de cette mystérieuse machine dans laquelle les croyances populaires ont insufflé la vie.

Gayant existait seul primitivement, sans famille.

A quelle époque lui a-t-on donné une épouse ? On a longtemps supposé que M. Gayant n'existait pas avant 1635. Cette hypothèse se déduisait logiquement de certains passages d'un état de dépenses portant cette date et dont j'ai cité des extraits. On peut remarquer, en effet, sur le compte relatif à M^{me} Gayant non des raccommodages, mais une fabrication qu'on pouvait croire nouvelle. Car on moule sa tête, on construit ses mains, on façonne ses bijoux, on fait sa perruque, etc.

Mais M. l'abbé Dehaisnes a découvert, dans les comptes de la ville de 1564 à 1565, cet article qui vieillirait d'un siècle notre vénérable grand'mère : « le 27 jour du mois de juing. -Pour quatre lotz de vin présentés aux mandeliers faisant le Gayant.- Pour quatre lotz aux, fruitiers représentant *la Géande*. »

M^{me} Gayant reçue plus tard le nom de *Marie Cagenon*.

Dans la suite, cet accouplement donna naissance, d'abord à *Jacquot* et à *Filion*, puis à *Binbin*.

Bref, cette famille n'a été complète que dans les premières années du 18^{ème} siècle, on peut ajouter avant 1715.

La roue de Fortune, qui fait encore partie du cortège actuel, doit avoir suivi d'assez loin les géants ; il est fait mention « de rouler la roue de Fortune » dans un mémorial de la fin du

17^e siècle.

Quelque ridicule que fût le spectacle présenté par ces mannequins, et bien que leur aspect dût plutôt appeler le rire sur la figure des spectateurs que la piété dans les cœurs, ils faisaient néanmoins partie de ces processions générales et religieuses dont l'interminable cortège se déroulait jadis, au jour de la fête patronale, appelée plus tard *ducace* ou *kermesse*.

Dans ces processions, le profane et le grotesque l'emportaient sur le sacré. On y voyait les corporations avec des attributs de toutes sortes, des navires, des chars de triomphe, des personnages allégoriques, des prophètes, des sybilles, des dragons, et que sais-je encore ? Tout cela était confondu avec les châsses, les reliques, les emblèmes religieux.

Pour avoir une idée de cette singulière fusion on n'a qu'à jeter les yeux sur un document qui rappelle l'ordre arrêté pour une de ces processions.

Voici un extrait d'un mémorial de la fin du 17^{ème} siècle, qui énumère les divers tableaux d'une procession générale :

« Le chariot de triomphe du patron Saint-Maurand.- Les sept vertues à cheval. - Les douze seilles aussi à cheval. - Le chariot de la circoncision. - Le faulx riche sur un chariot estant à table et le lazare à sa porte pauvre mendiant, rebuté et abboié des chiens. - La tentation de nostre Seigneur par le diable. - La roue de fortune. - Le géant et la géante, etc. »

Le document suivant permettra de juger du nombre d'acteurs qui figuraient dans ces pieuses mascarades. C'est un « ordre des corps de mestiers pour marcher à la procession :

Les capeliers - les cordiers - les carliers - les porteurs de charbon - les vairiers et plombiers - les tailleurs d'imaiges - les peintres et les brodeurs - les fructiers - les tisserans de toile - les pottiers - les brasseurs - les mulquiniers - les orpheuvres et les estainniers - les wantiers - les chartiers de rivage - les mandeliers - les cuveliers - les hugiers - les porteurs au sac - les tisserans de drap - les parmentiers - les gorliers - les tasneurs - les chavatiens - les cordonniers et colreux - les pasmentiers - les grossiers - les merchiers - les navieurs - les lingiers - les wiesiers et pelletiers - les soyeteurs sain - les couvreurs en tieulles - les massons - les carpentiers - les Feronniers - les drapiers - les tondeurs de grand forge - les carbattiers - les cuisiniers - les mosniers - les boulengiers - les poissonniers - les bouchiers - les pellerins de Saint-Jacques - les cannoniers - les archiers - les arbalestriers - les chirugiens - les torsses de la ville.

A ces corps de métiers, il faut ajouter les ordres religieux : les Capucins, les Récollets-Wallons, les Récollets-Anglais, les Augustins, les Minimes, etc., les Séminaristes qui portaient les châsses des chapitres et des paroisses, les Chanoines, le clergé des paroisses, le corps de l'université, le siège royal de la gouvernance, les échevins, le conseil et l'arrière-conseil de la ville, etc.

Conçoit-on le désordre, le tohu-bohu, le tintamarre qui devaient régner au sein d'un cortège de cette composition ? - Ajoutez que tous les cabarets qui se trouvaient sur l'itinéraire de la procession ne désemplissaient pas, étant constamment assiégés par tous les individus de certaines classes, qui entraient dans la formation de cette fête burlesque et bariolée.

Serez-vous surpris alors que l'autorité religieuse songea un jour à prendre des mesures, pour rendre à cette marche indescriptible une physionomie moins carnavalesque ?

C'est ce qui arriva en 1699, date de la disparition de Gayant de la procession générale.

M. de Guy de Sève, évêque d'Arras, fit paraître un mandement qui débutait en ces termes :

« L'intention de l'Église dans les processions qui s'y font étant ou de détourner la colère de Dieu par des prières unies et publiques, ou de lui demander quelque grâce, ou enfin

d'honorer des jours saints par un respect particulier ; rien ne peut y être plus opposé que lorsqu'à ces cérémonies saintes et augustes, on y joint des choses profanes et indécentes, et des représentations plus propres à attirer la risée des spectateurs qu'à exciter leur piété, etc. »

Suivait un règlement, en 15 articles, pour les processions. L'article 6 est ainsi conçu :

« On ne souffrira dans aucune procession, sous quelque prétexte que ce puisse être, rien de superstitieux, de ridicule ou qui sente la fable et le théâtre. Il n'y aura pas de figures et de représentation de géants. »

Ce mandement causa le plus vif émoi chez les habitants de Douai. On cria haut et longtemps contre l'évêque : le Magistrat se réunit et prit délibérations sur délibérations. On finit par s'entendre : le clergé fit sa procession ; et la ville en fit une autre, en la séparant un peu de la première. Gayant avait le droit de sortir au moment où la procession religieuse avait atteint sa première station.

Le cortège de Gayant n'en gagna que plus de popularité, en attirant davantage, par son isolement, l'attention du public.

Cette popularité devint telle, que les deux processions, qui, en somme, composaient la fête, ne tardèrent pas à être désignées par une même et seule qualification, la procession de Gayant.

On pense bien, d'après les concessions insignifiantes qu'avait faites le Magistrat à la suite du mandement de 1699, que les choses devaient se passer à peu près comme auparavant.

M. de Gonzié, évêque d'Arras en 1770, s'en aperçut facilement. Aussi, le 14 juin de cette année, ce prélat fit il paraître un mandement qui contenait une mesure plus radicale que celle de son prédécesseur. Il supprimait complètement la procession dite de Gayant.

Je vous laisse à penser de quelle façon la population douaisienne reçut ce mandement. Songez qu'à la date du 14 juin tous les préparatifs étaient faits, puisque la fête avait toujours lieu le troisième dimanche de ce mois.

Le dépit entra dans tous les cœurs, lorsqu'à la suite des considérants que vous devinez et qui rappellent ceux de M. de Sève, on lut cette proscription :

« A ces causes, tout vu et considéré, et de l'avis de notre conseil ordinaire, nous ordonnons qu'attendu la circonstance de la clôture du jubilé, la procession solennelle qu'il est d'usage de faire chaque année, en la ville de Donay, le 3^e dimanche du mois de juin, n'aura point lieu cette année ; en conséquence faisons défense au clergé séculier et régulier de ladite ville de s'assembler, pour y assister, dans l'église où Gayant était revenu de l'exil avec un enfant de plus. Il n'a pas vécu celui-là. On l'a vu marcher dans un *alloir* au milieu de sa famille.- Au lieu d'un mannequin, c'était un homme qui le représentait.

La révolution fit tomber Gayant ; elle l'abattit comme un vestige d'institution féodale. Ce coup de massue révolutionnaire lui fut assené le 14 juin 1792.

Mais notre cher colosse n'avait été qu'étourdi. Il se réveilla de son long évanouissement le 19 juillet 1801, plus beau, plus prestigieux, plus aimé que jamais. Les Douaisiens le saluèrent des cris de joie les plus frénétiques. Tout le monde chantait, et partout; les porteurs eux-mêmes entonnaient des chœurs sous les charpentes de nos géants. On peut dire que ceux-ci ont tressailli de joie jusqu'au fond de leurs entrailles.

Depuis cette époque, Gayant se présente chaque année, à ses enfants, recueillant leur tribut d'amour et de respect, et les remerciant des sacrifices que, de temps en temps, ils s'imposent pour lui donner une toilette convenable.

Les données sont peu précises sur le costume primitif de Gayant. Mais il est presque certain qu'il suivit les modes respectives des époques. En 1665, nous le voyons avec le

bracquet et le marteau d'armes du moyen-âge, la perruque et le bonnet militaire du 17^e siècle. En 1779, après avoir subi dix restaurations au moins, il échange son bonnet contre un casque romain ; il prend le glaive, la cuirasse et la chlamyde, et revêt un jupon qui tombe jusqu'à terre. Ses bras sont nus et pendants.

La même année, si nous nous en rapportons au bas-relief du Musée attribué à Corbais jeune, la famille de Gayant reparait vêtue à la mode du temps, avec le chapeau à larges bords rabattus, surmonté de trois plumes, avec la perruque frisée à *boudins* et poudrée, avec les engageantes, le *vertugadin* et le *catogan*.

En 1801, l'accoutrement de Gayant subit certaines modifications exigées par la mode : on ajouta à sa toilette de 1791 le col noir, la courte queue et les boucles d'oreilles du soldat de la République.

Il en fut de même de sa famille : les femmes prirent la coiffure, le ridicule et la robe décolletée et à courte taille du Consulat. :

Jacquot se coiffa d'un claque à rubans, passa une veste à pans de couleur rouge au-dessus de laquelle tranchait un large baudrier jaune.

La *roue de fortune* et le *sot des Canonniers* sont restés attachés à la destinée de la famille de Gayant. Rien ne saurait expliquer la stabilité de ces accessoires dont voici l'origine : La *roue de fortune* était jadis l'attribut des charrons et des tonneliers. la déesse fixée sur le haut du char qui la traîne, éparpille au hasard les dons de sa corne d'abondance, sur les six personnages suivants qui défilent tour à tour sous son bandeau : un financier ou collecteur, un paysan, un procureur, un espagnol, une fille de joie et un militaire. C'est une simple allégorie à la portée de toutes les intelligences.

Le *sot des canonniers* représente le *sot* de l'ancienne corporation des canonniers. Les *sots* des corporations avaient pour tâche de faire la police dans les processions, de tenir à distance les spectateurs à qui ils administraient des coups de vessie. Le *sot* qui escorte Gayant remplit maintenant les fonctions de quêteur.

Rien de plus absurde que toutes les transformations qui tendaient à faire oublier l'antique origine de Gayant.

Aussi rendons grâce à la mémoire d'un homme de goût et de talent, M. Wallet, qui nous a rendu un Gayant vraisemblable, c'est-à-dire le guerrier du 16^e siècle, avec la cuirasse, la cotte de mailles, les cuissards, les brassards, le gantelet, le casque à mentonnière, l'écu et la lance.

Cette véritable résurrection date de 1823.

Gayant avait alors 20 pieds de hauteur et sa femme 18 pieds. La taille de Jacquot est de 12 pieds, celle de Filion de 10; Binbin a huit à neuf pieds.

Il y eut une réelle satisfaction à revoir notre géant vêtu d'une façon digne, respectable, sans anachronisme.

Nous avons sous les yeux une pièce contemporaine ; espèce de proclamation solennelle, qui donnera la mesure du contentement général. Cette affiche originale débute par un titre en grandes lettres :

GAYANT

BIEN RESTAURÉ

REDOUBLE L'ALLÉGRESSE.

«Tous les jours de sa vie, chaque Douaisien, ainsi que tout bon Français, après avoir adoré Dieu, lui adresse de ferventes prières pour la prospérité de l'auguste Dynastie qui le gouverne, sous la domination de laquelle il a eu le bonheur de rentrer en 1667. Ayant

rempli des obligations aussi sacrées, il aspire après l'époque où il pourra, dans l'effusion de son cœur, célébrer l'anniversaire de l'entrée de Louis XIV dans ses murs, et celle à laquelle Louis-le Désiré revint dans sa capitale. Les 6 et 8 juillet sont pour lui des jours précieux. Et ce n'est pas pour lui seul qu'il prépare sa fête ; il veut y associer et la faire partager par tous les habitants des villes et des communes voisines ; et il n'est point d'efforts et de sacrifices qu'il ne fasse pour y parvenir. On se souviendra longtemps de ceux qu'il a faits cette année ; et on se dira toujours : « Depuis 1823, Gayant est l'image fidèle de ce valeureux guerrier qui combattit pour son pays ; il a retrouvé son antique vigueur ; il a repris ses armes. Son épouse a recouvré ses attraits ; elle s'est parée des ornements et des bijoux propres au siècle qui la vit naître. La Roue de Fortune enfin, dans une forme nouvelle et élégante, retrace les caprices multipliés d'une source de bonheur et de maux. » Ces améliorations dues au zèle éclairé de l'administration municipale, réunies aux autres divertissements qu'elle a arrêtés, ne manqueront pas d'amener, à la fête de la présente année, de nouveaux et nombreux spectateurs. »

Gayant a certainement inspiré souvent de meilleure prose que celle qu'on vient de lire ; il a également inspiré des vers spirituels, à côté de poèmes plus que médiocres ; mais prose et vers ont toujours reflété le même lyrisme et le même enthousiasme. Rarement un écrivain, de quelque valeur qu'il fût, s'est essayé sur ce héros légendaire, sans prendre le ton sur le *la* pindarique.

N'allons pas très loin pour prouver ce que nous avançons, et rappelons le rapport d'une commission municipale, qui a été lu par M. le comte de Guerne, le 22 février 1859, à l'occasion d'une nouvelle restauration de nos personnages dits historiques. Un rapport pouvait bien se limiter aux formules de la prose la plus serrée et la plus positive ; mais est-il possible de contenir les chaleureuses inspirations que soulève cet irrésistible battement de cœur qu'on éprouve au nom de Gayant ?

Or, à travers le style budgétaire du rapporteur de 1859, il sera facile de découvrir quelques phrases qui prouveront que l'amour filial des Douaisiens pour Gayant est loin de décroître, et que les largesses de la municipalité à son égard augmentent plutôt que de s'amoinrir.

Je cite tout entier ce document :

« Messieurs,

Depuis plusieurs années les cours vraiment Douaisiens s'attristaient de l'état de délabrement dans lequel se trouvait notre grand père Gayant ainsi que sa respectable famille ; aussi est-ce avec une satisfaction non équivoque, que, dans la dernière séance, vous avez entendu M. le Maire vous soumettre un projet de restauration complète de ces illustres personnages, derniers souvenirs des temps anciens. La commission à laquelle vous avez renvoyé ce projet m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, et je viens vous rendre compte de l'examen auquel elle s'est livrée.

En 1843, il y a 16 ans, 1.600 francs environ ont été consacrés à revêtir de costumes neufs, les héros de notre fête communale ; depuis lors on n'y a fait chaque année que de légères réparations indispensables et prélevées sur le crédit des fêtes publiques. Cette fois, il ne s'agit pas seulement de renouveler les habillements, mais bien de rétablir entièrement à neuf les têtes, les mains et même les corps. La dépense est nécessairement beaucoup plus élevée ; elle se subdivise ainsi qu'il suit en chiffres ronds :

Moulage des têtes, des bustes et des mains et cartonnage pour tons les sujets	400 fr.
Restauration des bâtis, tant pour l'osier que pour la menuiserie	300
Peinture	600

Travaux divers	200
Réparations à la roue de fortune, changement de l'engrenage	75
Costumes entièrement neufs pour M. et Mme Gayant, les trois enfants et les six mannequins de la roue de fortune	1.140
En résumé, le total du devis rédigé par M. l'Architecte y compris ses honoraires s'élève à	2.700

Quelques observations ont été faites à l'occasion de ce devis : 1 ° Sur la nature trop peu solide de certaines étoffes destinées aux habillements, notamment la lustrine brune devant former la robe de Gayant et de Jacquot. Il serait préférable d'adopter un tissu plus fort, mais aussi plus coûteux;

2° Sur l'insuffisance de la somme de 75 francs, demandée pour changement et réparations de la roue de fortune: à cet égard, nos craintes ont disparu, quand nous avons connu l'excellente idée qu'a eue M. le Maire de faire exécuter dans les ateliers de l'école primaire supérieure, avec du vieux fer existant dans les magasins de la ville, les diverses pièces d'engrenage et de mécanique. Cette heureuse combinaison réunira à une notable économie l'avantage de fournir aux jeunes gens de notre école professionnelle l'occasion d'effectuer un travail de précision qui restera parmi nous, comme souvenir de leur habileté industrielle ;

3° Sur la convenance de modifier en même temps la structure de la roue de fortune et de la revêtir de quelques ornements qui allègent un peu, au moins pour l'œil, cette masse informe.

Le court intervalle qui a séparé la réunion de la commission de la présente séance, n'a pas permis de recueillir les renseignements nécessaires et de prendre sur ces divers points une décision positive, mais il suffit à votre commission, comme il vous paraîtra également suffisant, nous le pensons, de les avoir signalés à M. le Maire qui, après examen; s'arrêtera à la solution reconnue la meilleure. Pour lui laisser à cet égard une entière liberté, votre commission propose d'élever le crédit demandé à la somme de trois mille francs. Le soin qu'apporte constamment M. le Maire à surveiller l'emploi des fonds mis à sa disposition nous est une garantie certaine qu'il ne sera dépensé que la somme strictement nécessaire. En votant ce crédit, nous agissons, Messieurs, en bons enfants de Gayant, et nous aurons bien mérité de la cité qui, d'après la légende, regarde ce *grand homme* comme son sauveur et lui a voué un culte presque filial. »

On le voit l'administration est généreuse et digne, lorsqu'elle vote sous l'influence du nom de Gayant.

C'est dans toutes les circonstances de la vie d'un Douaisien que se révèle, d'ailleurs, la puissance électrique de ce nom. Quelques anecdotes ont été relevées ; nous devons les consigner dans cette notice dont elles seront la meilleure péroration.

En 1745, certaine compagnie d'artillerie, en majeure partie composée de Douaisiens, et dont M. de Bréande était capitaine, assistait au siège de Tournai. Cette ville venait d'être prise, lorsque le lendemain, 20 juin, M. de Bréande est averti par un sous-officier que tous les militaires de sa compagnie ont déserté. Le capitaine est d'abord ému d'une pareille nouvelle, mais bientôt un sourire effleure ses lèvres : il s'était rappelé, lui qui avait épousé une Douaisienne, que c'était la fête de Gayant : « Sois tranquille, dit-il à son sous-officier, les enfants de Gayant sont fidèles à leur Roi, à leur devoir; et nos gens reviendront, dès qu'il auront vu danser leur grand'père. »

En effet, toute la compagnie du capitaine de Bréande était au complet, le lendemain de Gayant. - On ajoute même qu'elle était augmentée de nouvelles recrues douaisiennes.

Le même fait se renouvela, tout à fait avec les mêmes circonstances, en 1765. Cette fois, les déserteurs Douaisiens appartenaient au régiment d'Auvergne qui se trouvait en garnison à Strasbourg.

M. Duthillœul rapporte dans *l'Ermite en province* qu'un de ses parents, né à Douai, et qui avait habité longtemps les Indes-Orientales, lui disait qu'ayant un jour entendu, à Pondichéry, un soldat fredonner l'*air de Gayant*, il en avait été pris d'un tel accès de joie qu'il en fit une maladie.

Cet *air de Gayant*, c'est le ranz des Douaisiens : chacune de ses notes frappe toujours droit à leurs cœurs.

D'où nous vient cet air original ?- M. Plouvain répond : « En 1775, Lajoie, grenadier et maître de danses au régiment de Navarre, en garnison à Douai, étant à cette époque, à Aubers, avec ses clefs, composa et fit exécuter la contredanse de Gayant »

Depuis cette époque, l'éminent artiste Tolbecque a composé, sur ce motif national, un pas redoublé qu'il a dédié à notre corps de musique ; c'est le même qu'a toujours joué ce corps, depuis 1836, et que nous connaissons tous par cœur.

Grâce à notre compositeur Charles Choulet, ce morceau populaire retentit également sur tous les pianos douaisiens, car il a été le motif d'un quadrille et d'une valse pour piano, qui ont eu plusieurs éditions.

Le pas redoublé de Tolbecque a passé dans le répertoire de plusieurs corps de l'armée, et il est parfois exécuté sur les promenades, dans des villes éloignées. Alors, si un douaisien est là, il en éprouve une joie indescriptible.

J'ai vu moi-même cette joie se traduire en manifestations qui passèrent pour des signes d'aliénation mentale, aux yeux d'auditeurs qui n'étaient point dans le secret de cette joie.

C'était en 1854. La musique du 3^e régiment de ligne venait d'attaquer l'air de Gayant, sur une promenade de Rennes, appelée *La Motte*. Je faisais partie de l'auditoire. Pendant que j'écoutais, doucement ému, ces notes dont le charme particulier me rendait la vision de mon pays en fête, je remarquai tout-à-coup, à quelques pas devant moi, deux hommes du peuple, en vêtements de travail, les traits souriants et les yeux humides, se presser les mains et échanger un regard de surprise attendrie. Bientôt je les vis, obéissant à une cadence irrésistible, se dandiner d'abord légèrement, puis s'enlacer, fendre le cercle des curieux et enfin se mettre à danser comme deux fous au milieu de la place - C'était la folie de deux enfants de Gayant !

Cette musique, c'était celle de mon régiment, et le chef, un ami, me disait parfois : « Ma musique joue pour vous aujourd'hui ; viendrez-vous à la promenade ? ... » Je lui répondais par un serrement de main. Ces jours-là, mon cœur avait la folie d'un enfant de Gayant : il dansait joliment !

La puissance morale de Gayant va ainsi se perpétuant sur toutes les générations douaisiennes, qui subissent sa domination avec une faiblesse dont ils ont le bon goût de ne point rougir : ils en font franchement et fièrement l'aveu

C'est un vrai roi, que ce Gayant, un roi sympathique et vénéré, dont le trône repose sur une Constitution que personne de cette cité ne songera jamais à violer, et au frontispice de laquelle brillent ces mots : Patriotisme, Fraternité, Concorde.

Patriotisme ! Cette grande vertu est deux fois vraie pour les Douaisiens.

Car ils ont deux drapeaux.

Ils semblent appartenir deux fois à la France.

« Nous sommes français, disent-ils, et, qui plus est, Enfants de Gayant ! »

QUATRIÈME PARTIE

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE GAYANTESQUE

Note. - Un travail de cette nature, lorsqu'il ne représente encore que le résultat d'une première tentative, est nécessairement incomplet. Le nôtre, qui est dans ce cas, n'est donc réellement qu'un essai. Ce titre restrictif lui sera conservé jusqu'au jour où la bienveillante collaboration de nos lecteurs nous aura permis de lui donner tout son développement. C'est dire que nous recevrons avec reconnaissance toutes les indications qui pourront nous aider à atteindre ce but.

1479-1792

Documents existant aux Archives de Douai et publiés comme pièces justificatives par M. le conseiller Quenson, dans sa notice: *Gayant, le géant de Douai, sa famille et sa procession* :

ATTAQUE CONTRE LA VILLE EN 1479. INSTITUTION D'UNE PROCESSION POUR CÉLÉBRER SA DÉLIVRANCE PAR SAINT MAURAND. Extrait des registres aux Consaux reposans en Halle à Douay (1479).- Autre extrait des mêmes registres (8 juin 1480). Autre extrait desdits registres (9 jour de juing 1480).

RÉGLEMENT POUR LA PROCESSION. - Extrait du registre de Mess^{rs} de la ville de Douay de 1530.

PROCESSION GÉNÉRALE. - Extrait du Compte de la ville de Douay, de l'an 1577 à l'an 1578.

PROCESSION DE 1619. - Copie du procès-verbal des advertance et réquisition donnez au nom de M^{rs} du Magistrat aulx chapitres de St-Amé et St-Pierre.

PROCESSION DE 1665. - Déclaration des frais et mises exposées pour la procession générale de ceste ville le 10 juin an 1665.

ORDRE POUR LA PROCESSION. - Mémorial pour la procession générale de ceste ville de Douay prochainement venant, (sans date, mais peut être classé, d'après son écriture, dans la 2^e partie du 17^e siècle).

1^{re} SUPPRESCION DE GAYANT. Mandement de M, de Guy de Sève, évêque d'Arras, touchant les processions qui se font dans son diocèse (1er juin 1699). - Délibérations relatives au Mandement : Extrait des registres aux Consanx de la ville de Douay (du 4 juin 1699.) - Autre extrait desdits registres (du 19 juin 1699) Autre extrait des mêmes registres (du 16 juin 1701.)

PROCESSION GÉNÉRALE. HABILLEMENT DE LA FAMILLE GAYANT. -- Estat des avances fait par le sieur Vaillies, consierge de l'hotel de ville pour la procession fait le 16 juin 1715 comme d'ordinaire. Autres états de dépenses relatifs à l'habillement de Gayant, à ses porteurs, etc. (1763-1766.).

2^e SUPPRESSION DE GAYANT.- Ordonnance de Monseigneur l'Evêque d'Arras (Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié) au sujet de la procession de la ville de Douay, dite de Gayant (14 juin 1770). - Mémoire produit par les échevins contre M. de Conzié (1770).- Mandement de Monseigneur l'évêque d'Arras (30 mai 1771) supprimant « définitivement la proces

sion qui se faisait ci-devant en la ville de Douay le 3^e dimanche de juin, » et instituant une procession « laquelle sera faite annuellement le 6^e jour du mois de juillet ou le dimanche ensuivant. »

FRAIS DE LA PROCESSION GÉNÉRALE faite le 11 juillet 1779. - Registre aux dépenses de la ville de Douai, de 1778 à 1779. (Articles concernant « la réparation des figures de Géant

et de sa famille. ») - De 1770 à 1778, il n'est fait mention aucune de Gayant dans les comptes de la ville. C'est en 1779, comme on vient de le voir, qu'il reparaît. Jusqu'en 1790, il s'y trouve rappelé chaque année, à raison soit de sa dépense ordinaire d'entretien, soit de quelque dépense extraordinaire de restauration. Extraits des comptes de Douai de 1784 à 1785, de 1789 1790, de 1792.

1625

- GALLO-FLANDRIA SACRA ET PROFANA... auctore Joanne Buzelino cameracensi. - Duaci, ex off. Marci Wyon, anno 1625. (pages 265 et suiv.)

Récit des hauts faits de Saint Maurand qui sauva la ville de Douai le 16 juin 1479 et de la procession qui fut instituée pour perpétuer le souvenir de ce miraculeux événement.

Vingt-six vers en français, qui avaient été inscrits dans la chapelle de Saint Maurand, en l'église de Saint Amé, consignent les détails de l'acte héroïque du patron de Douai. (Ils sont reproduits dans les pièces justificatives de l'ouvrage de M. Quenson).

1630

- VIE DE SAINT-MAURANT, abbé, patron de la ville de Douay, recueillie de divers auteurs Hucbald, Surius, Molan, chroniques de Cambrai et Arras, MSS de Marchiennes et Saint-Amé, par M. Jacques Pollet, docteur et professeur en la S. Théologie, et chanoine de l'église collégiale de St-Amé en Douay, in-12 de 53 p., imprimé en cette ville chez Gérard Pinchon, en 1630.

1637

- HISTOIRE SACRÉE DES SAINTS DUCS ET DUCHESSES de Douay, Seigneurs de Merville, les Saints Gertrude, Adalbade, Rictrude, Maurand patron de Douay, fondateurs de la très ancienne église et du collège des chanoines de Saint Amé... par le R. P. M. L. (Martin l'Hermite) - Douay, V^e. Marc Wyon, 1637, in-4.

1638

- HISTOIRE DES SAINTS de la province de Lille, Douay, Orchies, avec la naissance, progrès, lustre de la religion catholique en ces châtellenies, par le P. Martin L'Hermite. - Douai, 1638, in-4.

1743

.- LA VRAIE ORIGINE DU GEAN DE DOUAY, en *vers françois*, suivie d'un discours sur la beauté ; où l'on fait mention des belles de cette ville, par M... (abbé Dulaurens) (Sans lieu ni date in-12 de 54 p.)

Ce .poème a été publié en 1743. Cet opuscule grivois a été l'objet de poursuites, à la suite desquelles il fut supprimé, l'auteur condamné à l'amende et l'éditeur Leclercq dépouillé de sa charge d'imprimeur.

Dulaurens eut à subir encore d'autre peines à l'occasion de cette publication. L'official de l'évêque d'Arras lui infligea quelques semaines de retraite, et le supérieur de sa communauté le condamna à l'emprisonnement.

Suivant l'auteur, Gayant a été institué pour perpétuer le souvenir d'une victoire remportée jadis, par un chef Galois nommé Dural, « sur une jeune poulette » d'abord rebelle, mais ensuite trop sensible aux charmes de l'amour. La scène se passe sur les bords de la Scarpe.

Sur le revers du frontispice de l'ouvrage se trouve un avis de l'éditeur, où on lit: « On a donné en 1741 une origine du Géant de Douai, on peut dire dépourvue de toute vraisemblance. Sans vouloir démontrer le ridicule de cette fausse origine, je dirai seulement que celle qu'on donne aujourd'hui au public paraît la plus réelle ... »

- Additions aux mémoires du diocèse d'Arras du R. P.

Ignace (M. S. in-folio t. 3, p. 567, bibli. d'Arras, n° 10834.) Détails relatifs aux peines infligées à Dulaurens, à la suite de la publication de son ouvrage: *La vraie origine du Gean de Douai*.

1765.

- HISTOIRE DE LA PROCESSION DU GRAND GÉANT DE DOUAI. C'est un des articles de l'ouvrage : « *La Vérité, vertu et vérité, le cri de Jean-Jacques et le mien.* » (par l'abbé Dulaurens) à Pékin, 1765, in-12 (pages 211-229.) - *La Vérité* parut deux ans plus tard sous cet autre titre : « *Les abus dans les cérémonies et dans les mœurs, développés par M. L. (Laurens), auteur du compère Mathieu* », Genève, Pellet (Hollande) 1767, in-12. Il y eut d'autres éditions.

Cette Histoire de Dulaurens est une description satirique de l'ancienne procession de Douai. L'auteur y glisse quelques-unes de ces obscénités qui ont fait le succès de ses œuvres. A en juger par la façon dont il traite ses concitoyens, il n'avait guère plus de patriotisme que de pudeur. En parlant du cortège : « On avait habillé, dit-il, deux cents Flamans en bêtes. Leur air naturel ne rendait pas la métamorphose sensible. »

- HISTOIRE DE LA PROCESSION DU GÉANT DE DOUAI, par l'abbé Dulaurens (né à Douay). Douai, in-8, sans date ni nom d'imprimeur.

C'est l'opuscule, détaché des Abus, dont je viens de parler.

1729

- LA PROCESSION DE DOUAI, ou *Gayant ressuscité. Poème.* - Sans lieu ni date (1779), ni nom d'imprimeur (P. Derbaix),

ni nom d'auteur (Séraphin Bernard, greffier de la mairie lie Douai).

L'évêque d'Arras, Louis de Conzié, par une ordonnance du 14 juin 1770, avait supprimé la procession de Gayant « jusqu'à ce qu'il ait été justifié qu'icelle a été duement et légalement autorisée ou par les souverains ou par un évêque d'Arras. »

Cette mesure fut maintenue jusqu'en 1779. Le 12 juillet de cette année, Gayant reparut, et c'est à l'occasion de cet événement que fut composé ce. poème.

Cette petite pièce, qui compte 138 vers, a paru pour la première fois dans le format in-4°, quatre pages encadrées.

C'est le cri d'allégresse d'un honnête bourgeois qui se fait l'interprète sincère et convaincu de la joie de tous les Douaisiens. Nous nous garderons bien d'y mêler un mot malsonnant de critique littéraire. Nous y applaudissons, au contraire, de tout notre cœur, et, comme nos braves aïeux, nous prêtons une oreille charmée aux accents naïvement enthousiastes de Séraphin Bernard :

« ... Ce héros mémorable, objet de tous tes vœux,
« Agréable signal des plaisirs et des jeux,
« Que le sort a détruit, que le sort fait renaitre,
« Douai, réjouis-toi, ton GAYANT va paroître !
« Je le vois s'élever, sortir de son tombeau,
« Triomphant de la mort, fut-il jamais si beau ? ... »

GAYANT RESSUSCITÉ. *Poème héroïcomique, dédié aux associés pour son rétablissement.* Sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur. C'est une nouvelle édition, augmentée et avec variantes, du poème ci-dessus intitulé : *La Procession de Douai*. Elle a six pages in-8 et contient 154 vers.

Cette édition doit être de 1801. Sa dédicace l'indique. Le poème servit alors à chanter une deuxième résurrection de Gayant. La révolution avait supprimé, en 1792, « toutes les

futilités de Géant, Roue de fortune, Navire et autres de cette espèce... » mais des citoyens, prenant le titre d'associés pour le rétablissement de Gayant, travaillèrent ardemment à faire revivre ces « farces indignes de fixer l'attention », suivant les termes d'une proclamation signée ART, maire, et PICQUET, greffier. Les Associés atteignirent leur but patriotique en 1801.

D'ailleurs, cette édition contient ces deux vers qui donnent un renseignement précis sur sa date :

« Et vous peuples voisins qui, depuis sa disgrâce
« Onze ans nous avez fui, venez... »

Il y a une autre édition in-8, 1812, imprimée chez André Vinois.

L'édition de 1779 a été réimprimée dans l'ouvrage de M. Quenson, pages 138 à 142, et celle de 1801 dans le premier recueil des *Etrennes douaisiennes*, 1818.

1804

LA KERMESSE DE DOUAI, poème en quatre chants, par deux jeunes douaisiens (Dorchies et Deregnaucourt). Douai, Carpentier, an XII (1804), in-8. Ils étaient, en effet, très-jeunes, les auteurs de ces vers naïfs ; et leur jeunesse se trahit non seulement par la forme littéraire qui habille leurs inspirations, mais surtout par leurs dispositions à ne voir, dans la fête de Gayant, qu'une occasion de danser et de faire l'amour. Je ne leur en fais pas un reproche, au moins, au contraire, on se revoit jeune soi-même en les écoutant. Combien d'entre nous n'attendaient Gayant avec impatience que pour le bal du jeudi et le doux flirtage sous l'ombre épaisse des grands arbres du jardin Magin ! *Quantum mutatus... !*

Il n'est donc question dans cette pièce que d'appréts de bals et de festins. Gayant y apparaît bien un peu, mais il est aussitôt abandonné pour Terpsicore :

Au pied de nos remparts, limites de la ville,
Sur les bords enchantés de la Scarpe tranquille,
S'élève une guinguette, agréable séjour,
Des aimables plaisirs, des jeux et de l'amour ;
La Scarpe l'arrosant de son onde argentée
Fait de son humble entrée une entrée enchantée ...

Ces vers auront du moins le mérite de rappeler les bals champêtres de Chambord, cet éden de nos grands-parents.

- STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD, par M. Dieudonné, préfet. Douai, Marlier, 1804, 3 vol. in-8.

Tome 1^{er}, p. 87 à 96, notice sur l'institution de la Procession de Douai, du géant *Gayant* et de sa famille, description de ces mannequins, chanson de Gayant. Ces recherches, publiées sous le nom de M. Dieudonné, sont de M. Bottin.

181.

CONTRAT DE MARIAGE DE GAYANT en vers. (s. 1. n. d.) Nous ne connaissons pas d'exemplaire imprimé de cette pièce, dont M. Crépin, libraire, possède une copie manuscrite. C'est une satire en 95 vers discordants, faux et orduriers, remplie de personnalités injurieuses. Nous avons le manuscrit d'une « Réponse à l'infâme anonyme du contrat de mariage de Géant. » L'écriture paraît indiquer le commencement de ce siècle. Les vers (40) sont pauvres et, dans cette circonstance, l'indignation n'a pas fait le poète.

1819.

ETRENNES DOUAISIENNES, ou *recueil de chansons dédiées aux Enfants de Gayant*. Douai, Villette s. d. (1818-19), 2 v. in-24 de 128 pages chacun ; petite gravure naïve.

Le 1^{er} volume contient :

- 1° Un avis préliminaire de 4 pages consacré à l'institution de Gayant ;
- 2° Le poème de Séraphin ; *Gayant ressucité* ;
- 3° La chanson de Gayant : *Allons, veux-tu venir, compère.*
- 4° Vingt-quatre chansons inspirées par Gayant, la plupart composées par les membres de la Société des bons Enfants de Gayant ;
- 5° Une pièce de théâtre intitulée : « Douai délivré des Barbares par Jehan Gélon, surnommé Gayant, fait historique sous la date de 881, comédie héroïque en trois actes, en prose, par Rainal et Aubert, représentée pour la première fois sur le théâtre de Douai, le 22 juillet 1801. *Opus horæ* »

Dans le second recueil, on remarque, au milieu des chansons dont quelques-unes sont étrangères à Gayant :

- 1° Vers sur le rétablissement de Gayant ;
- 2° *Discours de Gayant* à M. Augustin, aéronaute breveté, le 14 août 1812.
- 3° *La Karmesse de Douai*, poème en quatre chants; nouvelle édition d'un poème publié en 1804.

1822.

- SOUVENIRS A L'USAGE DES HABITANTS DE DOUAI ou notes. pour servir à l'histoire de cette ville jusques et inclus l'année 1821 (par Plouvain). Douai, Derognaucourt, 1822, in-12.

Les Souvenirs de Plouvain consacrent quelques chapitres à l'histoire, à la fête, aux anecdotes, aux vicissitudes de Gayant; nous allons les indiquer.

Page 387, Gayant et Louis XIV. P. 427, Gayant à la procession. P. 440, accessoires de la procession de la ville et de la fête communale.

1823.

- « Gayant bien restauré redouble d'allégresse. » Proclamation à l'occasion de la fête communale.

- GAYANT,- Tome XII des œuvres complètes d'Etienne Jouy, de l'académie française; Essais sur les mœurs; *L'Ermite en province*, Paris, 1823.

L'Ermite, avec la collaboration de M. H.-R. Duthillœul, résume les histoires de Gayant, raconte quelques anecdotes et décrit les personnages de la procession douaisienne.

1825.

- DESCRIPTION DU DÉPARTEMENT DU NORD, par F. Grille. Paris, 1825-1830, in-8.

Courte mention de Gayant, page 225. L'auteur, qui était d'Angers, et qui ne pouvait voir la procession de Douai qu'avec les yeux d'un touriste ignorant, la traite de « mascarade burlesque. »

1828

- EPHÉMÉRIDES HISTORIQUES DE LA VILLE DE DOUAI, (par Plouvain). - Douai, Derognaucourt, 1828, in-12.

Gayant se trouve mentionné, à divers titres, aux pages suivantes 57, 66, 69, 74, 75, 78, 139, 143, 146, 174, 177, 196.

1834

- LES FÊTES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD, par S. Henry Berthould. - Pages 201 à 208 de la 26° livraison du *Musée des Familles*, juin 1834.

Quelques paragraphes de cet article sont consacrés à un résumé de l'histoire de Gayant et à

la description de son cortège. Le texte est accompagné de quatre gravures sur bois représentant *Gayant* et sa femme en 1833, *les Enfants de Gayant* en 1833, *Gayant et sa femme sous l'Empire*, *la Roue de Fortune*.

- HISTOIRE DES FÊTES CIVILES ET RELIGIEUSES, des usages anciens et modernes du département du Nord· par Madame Clément, née Hémerly. Paris, 1834, in-8.

L'auteur fait remonter à Charles-Quint l'origine de Gayant.

1835

PETITES HISTOIRES DES PAYS DE FLANDRE ET D'ARTOIS, par H. R. Duthilloeul. Douai, Foucart, 1835, in-8.

Cet ouvrage rapporte (page 117) la légende du château et du souterrain de Cantin.

1838

M. L. Crépin, libraire, possède un manuscrit portant la date de 1838 et intitulé : « Société des *Bons Enfants de Gayant* ; date de la fondation : 20 juillet 1801; notes diverses. »

Ce manuscrit contient, entre autres pièces :

1° Une page de gravures typographiques de Gayant et de sa famille (celles du *Musée des Familles*) ;

2° *Le contrat de mariage de Gayant*, cité plus haut ;

3° La liste des membres de la Société présents à la réunion du 29 juillet 1816 : Plouvain, Guilmot, Becquet de Mégille, etc.

4° La liste des membres qui ont fait partie de ladite Société, depuis l'époque de sa fondation, avec les dates de naissance, d'entrée dans la Société et de décès ;

5° Une note indiquant que le dernier banquet a eu lieu le 19 février 1838 et que-six sociétaires seulement y assistaient ;

6° Le menu, la facture et les comptes individuels du banquet du 19 février 1838, (13 fr. 50 c. par tête) ;

7° Les tables alphabétiques de 106 chansons composées pour les réunions des *Vrais Enfants de Gayant*, etc., etc.

1839.

- GAYANT. LE GÉANT DE DOUAI, SA FAMILLE ET SA PROCESSION, par M. le Conseiller Quenson. 1 vol. in-8· de 144 pages, orné de sept lithographies, imprimé chez V. Adam en 1839,

Cet ouvrage a été d'abord publié dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai, avec ce titre : « *Notice historique sur le géant de Douai et sa procession.* »

Au tirage à part, qui a formé le volume, a été ajouté un titre lithographié par M. Robaut et illustré d'une vignette représentant la Roue de Fortune.

C'est à M. Quenson que revient l'honneur d'avoir songé le premier à réunir les curieux documents qui pouvaient servir à constituer une histoire du géant douaisien. Cet érudit magistrat a fait une œuvre consciencieuse, intéressante, aussi complète qu'elle pouvait l'être au moment où elle a vu le jour. L'auteur, tout en regrettant que les archives ni les chroniques du temps n'aient pu le renseigner sur l'époque et la circonstance qui ont produit le géant de Douai, est amené à conclure que ce mannequin fut établi par une des corporations de la cité, celle des manneliers, par exemple.

Le volume se termine par de nombreuses pièces justificatives très curieuses. Il y a ajouté la chanson populaire de Gayant avec l'air· noté (12 couplets), une variante de cette chanson imprimée dans les *Etrennes douaisiennes* de 1801 (8 couplets) et le poème de Séraphin Bernard, intitulé : *La Procession de Douai ou Gayant ressuscité*.

- LE GAYANT DE DOUAI, Sa famille et sa procession. Suivi du programme de la: fête de 1839. Orné d'une jolie lithographie. - Douai, chez F. Robaut, br. in-8° de I pages.

C'est un compte-rendu de la notice de M. Quenson.

1840

- GAYANT, ou le géant de Douai, suivi du programme de la fête de 1840. Douai, in-8.

1841

- GAYANT, poème humoristique, par Albonnus, membre d'aucune académie. - Douai, Ad. Obez, libraire, imprime de Crépeaux, 1841, in-8 de 30 pages, avec préface et notes. - Le même, 2° édition, augmenté d'une *post-face*.

Sous le pseudonyme d'Albonnus s'est caché M. Bonhomée, professeur de rhétorique au collège royal de Douai. Les 360 vers de son agréable poème ont obtenu un grand succès en leur temps, et certes ils le méritaient. Ils sont restés les plus E'pirituels qu'aiL inspirés Gayant.

1842

RÉAPPARITION DE GAYANT EN 1801. -Tel est le titre que nous pourrions donner à une diversion que M. Brassart père a introduite, en parlant du bureau de Bienfaisance, dans ses *Notes historiques sur les hôpitaux et établissements de charité de la ville de Douai*. Douai, Adam d'Aubers, 1842, 1v. in-8.

M. Brassart a rapporté (p. 186 à 194 et pièces justificatives, p. 343 à 352) les circonstances les plus précises et publié les documents les plus curieux sur la seconde restauration de Gayant.

L'auteur des Notes historiques a été amené tout naturellement à rattacher cet épisode de l'existence de Gayant à son étude sur le Bureau de Bienfaisance, par ce fait que ce sont les membres de ce Bureau qui s'associèrent pour rendre à la ville de Douai le spectacle de son cher géant que le niveau révolutionnaire avait renversé en 1792. Ils ouvrirent, à cet effet, une liste de souscription dont le montant s'éleva bientôt à près de 5.000 francs.

1843

SOUVENIRS A L'USAGE DES HABITANTS DE DOUAI, ou *Notes pour faire suite à l'ouvrage de M. Plouvain*, (par l'abbé Dopigez). Douai, Céret-Carpentier, 1843, in-8.

Parmi ces souvenirs, nous indiquons ceux qui mentionnent (pages 109 et 110) une tentative d'incendie de Gayant, et ceux qui sont relatifs (pages 195 à 197) à la remise de la fête communale à cause de la mort tragique du duc d'Orléans en 1842.

1845.

- GAYANTINADE, poème lympatique, par MM. Bonus, Bona, Bonum, membres de toutes les académies - Douai, D. Céret-Carpentier, 1845, br. in-8.

C'est une prétendue réponse au poème humoristique d'Albonnus. Avec la meilleure volonté du monde, je n'ai pas trouvé, dans ses trente-sept strophes, un seul vers intelligible. C'est une particularité, qui m'a fait reconnaître l'auteur, un brave et original garçon du nom d'Adolphe Brachelet.

- GAYANT ET SES FÊTES par A. Bouillon. - Douai, Adam d'Aubers, 1845, in-8° de 16 pages.

C'est une épître en vers écrite avec facilité sur un ton d'aimable causerie. La description de tous les jeux qui composent le programme des fêtes de .Gayant, est bien enlevée. Aux charmes du style elle joint une fidélité qui lui donne une saveur bien loyale. A quarante ans de distance, la lecture de cet ouvrage impressionne agréablement le cœur et l'esprit.

- HISTOIRE:- DES VILLES DE FRANCE par Aristide Guilbert et une Société de membres de l'Institut, de savants, etc. - Paris, 1845, 6 v. gr. in-8. Tome 3, p. 226 : Douai avec mention de Gayant.

1846.

- FÊTE DE DOUAI. - Petite notice sentimentale publiée dans l'ouvrage suivant : *Guide des Etrangers dans Douai* ; Douai, Ad. Obez, 1846, in-1:2.

On y trouve trois planches sur bois représentant : « Monsieur Gayant, M^{me} Gayant, la famille de M. et M^{me} Gayant. » Pages 110 à 113.

1848

- GAYANT A DUNKERQUE. Le 5 septembre 1848, Gayant, transporté à Dunkerque, fut, à côté de papa Reuse, un des grands attrails de la fête célébrée par la cité de Jean-Bart. Cette excursion fit du bruit dans les deux villes et les journaux en parlèrent longuement, avant et après. Voir notamment *l'Indépendant* : 30 août, 3-10-17-22-29 septembre, 13-29 octobre, 19 novembre, où l'on trouvera en même temps la reproduction des articles de la Dunkerquoise.

1849

- ITINÉRAIRE HISTORIQUE *du Chemin de fer du Nord*. Lille, Lefort, 1849, in-12.

Le « fameux Gayant » n'est pas oublié dans la notice que cet itinéraire publie sur Douai. (Page 73).

Il n'est pas oublié non plus par l'aimable femme poète Adèle Desloges, auteur des *Abeilles*, qui, dans sa pièce « à Douai », rappelle « l'immense et paternel Gayant. »

1852

- DÉLIVRANCE DE DOUAI PAR GAYANT, en 881, *sous Baudouin II, comte de Flandre, poème épisodique en vers et en trois chants, dédié aux enfants du libérateur*, par François Saillard. - Douai, Adam d'Auber, 1852, in-8° de VIII -30 pages.

On ne saurait imaginer de versification plus lourde ni plus plate. On me pardonnera d'en citer quelques échantillons pris au hasard :

« ... Chaque grande cité ceinte était de remparts ... »
« ... De leur camp aucun cri des airs perce le haut... »
« ... Mais des hordes toujours cet enjeu des batailles
Était l'avant-coureur des grandes funérailles,
par l'odeur du sang promptement alléchés,
Au char de la fureur vite étaient attachés... »

Le brave garçon qui a écrit quatre à cinq cents vers de cette force, en a été récompensé par « un vote de remerciements » du Conseil municipal. Les édiles douaisiens n'ont jamais lu de cet ouvrage que le titre de *Gayant*. C'est ainsi qu'on s'explique tout naturellement leurs suffrages. C'est le cœur qui les leur a dictés.

- LES DOUAIISIENS A L'FRONTIÈRE.- Sous ce titre le journal *l'Indépendant* (septembre 1852) a publié en patois quelques anecdotes militaires, se rattachant aux impressions que cause aux Douaisiens éloignés le souvenir de *Gayant*. Ces anecdotes remontent à 1792 et vont jusqu'à 1815. L'auteur de ces récits très-agréablement tournés est M. Vagnair, qui fut longtemps principal clerc de l'étude de M. de Bailliencourt.

1853

- DE PARIS A BRUXELLES, par Eugène Guinot. Paris, Hachette, 1853, in-12. Petite notice sur Gayant à la page 65.

1854

- LES VIOLETTES DU NORD, par M. Bauduin de Wiers. Paris, Ledoyen, 1854, in-12. Dans un chant intitulé « La Flandre » l'auteur consacre une strophe à Gayant. (Page 59.)

1855

- GUIDE DE LA LIGNE DU NORD. Paris, Paulin, 1855, in-12. Petit aperçu descriptif de la fête de Gayant. (Page 31 à 35), avec gravure dans le texte.

- GUIDE PITTORESQUE DU VOYAGEUR EN BELGIQUE, par Richard. Paris, Maisson, 1855, in-12, page 23, quelques lignes de la légende de Gayant avec la description des personnages du cortège de la fête.

1856

- LA LÉGENDE DE GAYANT, *poème dédié à Mme Desbordes-Valmore*, par Henry Sureau. Douai, L. Crépin et imprim. Adam d'Aubers, 1856, in-8 de 35 pages.

L'auteur fait raconter par une grand'mère à son petit-fils les prouesses de Gayant, seigneur de Cantin, exterminant une armée de Normands qui enveloppait le château de Douai. M. Sureau fait ensuite mourir Gayant dans un duel avec un chevalier du voisinage.

Mme Desbordes-Valmore, dont le cœur était resté si douaisien et que j'ai vue pleurer au seul non de sa cité natale, répondit de charmantes lignes au poète de la Légende de Gayant. Nous extrayons de sa lettre, publiée dans la préface ; l'éloge suivant : « ... Le cadre charmant et ingénieux dans lequel vous avez enfermé le géant, amour et gloire de notre ville, est une nouveauté très originale. »

- REMARQUES SUR LE PATOIS, par Escallier. Douai, Wartelle, 1856, in-8. Observations philologiques sur le mot *Gayant* à la page 22.

1858

- NOTICE MYTHOGRAPHIQUE DE GAYANT DE DOUAI *ou la vérité sur ce géant gaulois*, par Lenglet-Mortier, et Diogène-Vandamme.- Le Quesnoy, V. Préseau, 1858, broch. in-12 de 28 pages.

Les auteurs s'attachent à découvrir l'origine de Gayant dans l'étymologie gauloise des noms de Gayant et Jehan Gélon, qui remontent au-delà de l'invasion romaine. Ces mots signifient Patrie-de-Dieu. L'histoire de Gayant n'est qu'un mythe figuré. Personnification du génie Gaulois, l'institution de ce mythe annonce le réveil des tendances de l'esprit de notre vieille noble-patrie, la Gaule.

Il faut savoir gré à ces auteurs de la bonne intention qui leur a inspiré cette étude de linguistique.

- LA FLANDRE ILLUSTRÉE. Journal hebdomadaire paraissant à Lille; n° du 10 octobre 1858, page 94 : GAYANT ET SA FAMILLE. *Kermesse de Douai*. Notice de deux colonnes, signée T. Saint-Quentin.

1860

- DOUAI ANCIEN ET NOUVEAU ou historique des rues, des places de cette ville et de ses environs. par H. R. Duthillœul, Douai, Foucart, libraire, et imp. V^e Adam, 1860, in-8.

Mention de la tombe de Gayant, sur la place St.-Vaast, page 137.

- VOYAGE EN FLANDRE par Faber. Paris, Casterman, 1860, in-12. Une notice sur Douai mentionne Gayant, pages 39 et suivantes.

1861

GAYANT, SA FAMILLE. Résumé succinct, clair et bien écrit, suffisant pour donner à l'étranger une idée de l'histoire de Gayant et de notre fête communale. Il se trouve dans le *Nouveau Guide de l'étranger dans Douai*, Douai, L. Crépin, 1861, in-12. (page 154 à 162.)

- HISTOIRE POPULAIRE ·DE DOUAI, par Ch. Mine. Douai, L. Crépin, 1861, in-8. Cet opuscule consacre quelques paragraphes à Gayant, pages 46 et 47.
- HISTOIRE DE GAYANT ET DE SA FAMILLE, par Benjamin Gastineau. - Douai, L. Crépin, 1861, in 4°, 4 p. Petit résumé de la légende et de l'ancienne procession de Gayant.
- HISTOIRE DE GAYANT. *Notice sur les mannequins de la fête de Douai*, illustrée. Douai, L. Crépin, s. d. C'est une édition in-8 de 8 pages de la notice précédente signée Benjamin Gastineau, L'illustration consiste en une gravure sur bois représentant l'ancien hôtel-de-ville de Douai.
- *Le géant Gayant et sa famille*. Douai, Crépin, s. d. C'est encore la notice de B. Gastineau,. éditée en placard avec un dessin représentant la famille de Gayant et signé Gustave Doré.

1862

QU'EST-CE QUE GAYANT ? *Toutes les réponses plus une.*

Notice sur les mannequins de la fête communale de Douai, par Théophile Denis. - Douai, V Adam, 1862, in-8 de 64 pages, texte encadré,

L'auteur a résumé les diverses opinions émises sur l'origine de Gayant et il y a ajouté la sienne. Pour lui, Gayant est tout simplement un grand jouet introduit à une certaine époque dans un programme de réjouissances publique ; c'est un divertissement original imaginé par quelque membre d'une société, d'une réunion, comme qui: dirait actuellement d'une Commission des fêtes publiques. Gayant n'a été qu'une chose à son apparition. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps, après l'extinction des premières générations qui avaient vu bâtir cette chose, et lorsque déjà l'on avait perdu le souvenir exact de son premier jour, qu'il est insensiblement arrivé à se faire passer pour une personne. Il n'y a plus que cette question à résoudre: trouver la date de la fabrication du premier mannequin.

1863

- GAYANT. *Sa véritable origine. Sa mort*. Juin 1531 - brumaire an III. - Pages 1 à 7 du tome III des *Souvenirs de la Flandre Wallonne* (janvier 1863).

On ne connaissait point de pièce antérieure à 1665. dans laquelle Gayant fût mentionné. M l'abbé Dehaisnes, archiviste de Douai, découvrit en 1862 dans les comptes de la ville, 1530 à ·1531, folio 129, un article qui désigne « ung personnage construit en forme ·de gayant, servant aux histoires de la procession... »

L'auteur, M. Preux, alors 1^{er} avocat-général à Douai, qui s'est emparé de la découverte de M. Dehaisnes pour écrire la notice dont nous venons de reproduire le titre, n'hésite pas à en conclure « qu'on ne peut plus avoir de doutes sur l'origine de Gavant. »

Il aura raison tant qu'un autre investigateur n'aura pas trouvé des indications antérieures à 1530. Car il est bon de remarquer que rien, dans l'extrait du compte de 1530, ne donne la certitude, quoi qu'on en dise, qu'il n'a pas été question de Gayant avant cette époque.

- ENCORE UN MOT SUR GAYANT. Naissance de sa femme, 1564. Pages 50 à 58 du tome III des *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*. (1863). Cette notice est encore due au magistrat érudit qui a écrit : Gayant, sa véritable origine.... L'auteur revient sur la découverte de M. Dehaisnes, mais il se montre, cette fois, moins affirmatif que dans sa première conclusion, qui avait provoqué quelques objections. « Nous n'avons pas voulu dire, fait-il observer, autre chose que ceci : jusqu'à présent les documents authentiques ne parlaient de Gayant que vers le commencement du 17^e siècle, nous en publions un qui porte la date de 1530 et qui *paraît* indiquer l'origine ou l'invention du mannequin. Qu'une pièce ayant date plus reculée apparaisse, qu'elle soit aussi facile à vérifier que celle-ci, et nous nous inclinons. Jusque-là nous sommes autorisés à affirmer que nous avons fourni la date certaine la plus

reculée, et à considérer *comme probable* la non-existence du mannequin avant cette époque. »

M. Quenson a dit que Gayant était seul encore en 1665. Une nouvelle découverte de M. Dehaisnes, relevée par M. Preux dans la notice qui nous occupe, fait remonter la naissance de M^{me} Gayant au 27 juin 1564. Comptes de la ville, 1564 à 1565, folio 103.

- GAYANT.- Article signé C. A. publié dans le journal le *Courrier douaisien* du 23 janvier 1863.

L'auteur, qui a lu, dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, la conclusion qu'on a tirée du compte de 1530, mis au jour par M. l'abbé Dehaisnes, ne peut admettre que cette date soit celle de l'origine de Gayant. Aussi va-t-il «risquer quelques arguments pour attribuer une antiquité phis reculée à notre héros populaire. »

1866

- LA FÊTE DU GRAND GAYANT. Tel est le titre d'une pièce dite à grand spectacle qui fut représentée à Paris, le 6 décembre 1866, sur le théâtre du Prince-Impérial. Auteur : M. Labrousse.

Cette pièce n'a jamais eu de Gayant que le titre, c'était une mascarade ridicule dans laquelle figuraient des Chinois, des Bedouins, don Quichotte, des clowns, des ours, enfin tout le fonds de magasin d'un théâtre voué aux féeries. ·

Pour le compte-rendu de cette singulière parodie, voir le *Petit Journal*, n°5 du 7 et du 9 décembre 1866.

- DE PARIS A BOULOGNE, (Guide Joanne) Paris, Hachette, 1866.

Extrait de la notice de M. H. Berthoud, sur Gayant, (page 466.)

1869

- GAYANT. - Le tome neuvième des *Souvenirs de la Flandre-Wallonne* contient une intéressante étude de M. Félix Brassart sur les Fêtes communales de Douai depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le dernier chapitre de ce travail a pour titre : GAYANT. p. 105 à111. C'est un aperçu sommaire des origines _et des vicissitudes du géant légendaire.

- VOYAGE POÉTIQUE ET PITTORESQUE Sur le Chemin de fer du Nord, par N. Martin. Lille, Danel, 1869, in-12. L'auteur chante Gayant en vers descriptifs facilement tournés, (Pages 84 à 88).

1870

- SOUV'NIRS D'UN HOMME D'DOUAI de l'*paroisse des Wios-saint-Albin, avec des bellés z'images*. Croquis Historique en patois douaisien par L. Dechristé. Douai, impr. Dechristé, 1863-1870, 3 t. en 2 vol. in-12.

Ces souvenirs renferment çà et là des notes historiques sur .Gayant, des compte-rendus de la fête communale, des anecdotes, des récits pittoresques, enfin des détails de toute nature, qui puisent dans .une forme originale et expressive un charme singulièrement piquant.

Nous avons relevé, dans les trois tomes de M. Dechristé, les titres des passages consacrés à nos célèbres mannequins, aux divertissements et aux jeux .auxquels donne lieu leur apparition annuelle :

Tome I. Un p'tiot mot sur l'fiète d'Gayant 1851, page 21 ; - Chés porteurs d'Gayant, p. 23 ; - Chés jus préparés pou Gayant, p. 38 ; - Chés jus qu'un dro vire à Gayant, p. 157 ; - Gayant, s'n hisloire, ses canchons, etc., p. 159 à 186 ; - L'fiète d'Gayant 1856, p. ·193 à 198.

Tome II. L'fiète d'Gayant d'avant et pis ch't'année ichi, p. 18 ; - Ch'l'erlevé de l'fiète d'Gayant

1857, p.25 ; - Gayant 1858, p. 148 ; - Eune tiote ervue d'Gayant en 1858, p. 153 ; - L'bourse d'no ville et l'casaque d'no grand'père, p. 224 ; - Chés préparatifs d'Gayant, p. 239 ; - Gayant et s'famille r'quinqués, p. 244.

Tome III. L'fiête. d'Gayant en 1866, p. 55 ; - L'famille Gayant, p. 56 à 72 ; - Chelle fiête d'chint ans qu'alle drot s'faire ch'l'année ichi à Gayant, p. 74 ; - Eune nouvelle canchon d'Gayant, pa ch'mnaite Desrousseaux d'Lille. p. 145.

- RECHERCHES SUR LA SEIGNEURIE 'DE CANTIN, par M. Féllx Brassart. - Pages 1 à 42 du tome dixième des *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 1870. Après avoir écrit l'histoire du château-fort de Cantin ; avec la conscience qu'il apporte à ses nombreux et remarquables travaux d'érudition, M. Félix Brassart en a interrogé la légende et a montré que le château de Cantin, Gayant et St-Maurant ont leur histoire dans le *Roman de la Belle-Hélène de Constantinople*. Mais le roman, fait-il observer, conserve au *Géant ou Gayant de Douai* le rôle ordinaire attribué aux géants ou monstres pendant le moyen-âge : ici, c'est St-Maurant qui tue le monstre. Certes les auteurs qui ont inventé l'origine populaire de Gayant, en lui donnant la grande figure d'un héros se sont bien gardés d'introduire dans leurs fables l'épilogue du roman ; ils ont sagement borné leurs emprunts au château de Cantin, à la tour de Douai et au souterrain d'une lieue et plus qui reliait les deux forteresses.

1871

- RECHERCHES SUR LA SEIGNEURIE DE CANTIN-LEZ-DOUAI, par Félix Brassart, Douaisien. - Douai, L. Crépin, 1871, in-8. Tiré à 50 exemplaires. - Tirage à part de l'ouvrage ci-dessus.

1823

- VERITABLE ORIGINE DE GAYANT. Nouvelles preuves faisant suite à ma brochure de 1862 : « Qu'est-ce que Gayan ? » par Théophile Denis. - Douai, L. Crépin, 1873, brochure in-8 de 16 pages.

Ce petit travail, qui est un supplément à la brochure *Qu'est-ce que Gayant ?* écrite en 1862 par le même auteur, est un commentaire du document trouvé aux archives par M. l'abbé Dehaisnes. L'auteur n'y veut pas voir la date certaine de la naissance de Gayant et il considère comme possible la découverte d'autres comptes qui seraient antérieurs à 1530. Pour lui, si l'époque de la première apparition de Gayant n'est pas encore connue, il a la conviction de plus en plus profonde que ce géant, - devenu un personnage par la puissance de la légende, - a l'origine obscure et insignifiante d'un jouet, d'un amusement de fête publique.

- MOEURS FLAMANDES. GAYANT. Article du journal le *XIX Siècle*, juillet 1873, par Théophile Denis. C'est un aperçu rapide de l'histoire et de la fête du géant douaisien.

- LES AVENTURES DE GAYANT. Extrait de *l'Union nationale*, journal hebdomadaire Franco-Péruvien, de Lima, capitale du Pérou, numéros des 17 et 24 mai 1873.- Douai, Dechristé, S. D. broch. in-24. de 36 pages. C'est un conte de Charles Deulin, qui reparut, l'année suivante avec des variantes et un autre titre, dans le volume des Contes du roi Cambrinus.

1874

- L'INTREPÉPIDE GAYANT. - Tel est le titre du premier des Contes du Roi Cambrinus (pag. 1 à 29) par Charles Deulin. Paris, Dent, 1874, gr. in-18jésus. Œuvre d'imagination très amusante, écrite dans ce style qui a une saveur toute particulière pour les gens du Nord et qui a constitué l'originalité du conteur condéen.

- RESTAURATION DE LA FAMILLE GAVANT: Vote d'un crédit par le Conseil municipal. Procès-verbal de la séance du 1er avril 1874.

1876

LA MORT DE GAYANT. Article du journal *l'Echo du Nord*, reproduit par l'indépendant, de Douai, du 15 juillet 1876, signé: Étienne Durand (pseudonyme de H. Verly). C'est un récit, sous forme de conte, des prouesses, du trépas et des funérailles de Gayant.

1877

- CHRONIQUES DE DOUAI, par M. le Président Tailliar. Douai, Dechristé, 1875-1877, 3 v. in-8°.

L'auteur cite, dans ces Chroniques, les particularités suivantes de l'histoire de Gayant : tome 2, page 118, première apparition de Gayant en 1531 ; - tome 3, page 7, présence de Gayant à l'entrée de Louis XIV à Douai, en 1667 ; page 190 et suivantes, condamnation du libelle de Laurens intitulé : *La vraie origine du géant de Douai* ; - pages 293 à 295, ordonnance de l'évêque d'Arras, en 1770, sur la procession de Douay.

1878

- LE NORD (guides Joanne) Hachette, 1878. Page 102 : Douai, levée du siège par Louis XI.

1879

- ETUDE SUR GAYANT, son origine et son histoire. Cette étude, signée H. des M., a paru en feuilleton dans la *Gazette de Douai*, au mois de mars 1879.

1880

- DOUAI PENDANT LA RÉVOLUTION (1789-1802). Ouvrage composé exclusivement de documents inédits puisés aux Archives départementales du Nord et aux Archives communales de Douai, par Louis Dechristé, imprimeur à Douai. Paris et Douai, 1880, in-8.

Pièces concernant : la suppression de Gayant en 1792, p. 445 à 451 ; l'association pour le rétablissement de Gayant (juillet 1800), p. 665 ; le rétablissement de Gayant en 1801, p. 679 à 682.

- LES ENFANTS DE GAYANT, Revue féerie par MM de Paris, représentée sur le théâtre de Douai en mars 1880.

« C'est une pièce à voir et qu'on n'analyse pas, dit *l'Ami du Peuple*, journal de Douai. Ce sont des scènes locales, des types particuliers à notre ville qu'on reconnaît lorsqu'ils passent. » - « De nombreuses revues locales, écrit *l'Indépendant*, ont été représentées sur notre scène depuis une quinzaine d'années... Celle-ci nous a paru plus sérieusement travaillée que ses aînées. »

1881.

Journal *l'Indépendant* du 21 juin 1881. Causerie en patois; douaisien sur l'histoire de Gayant, par un homme d'Douai (Dechristé.)

1882.

- LA VRAIE HISTOIRE DE GAYANT par un Douaisien (Sustandal). - Douai, Delattre et Goulois, 1882, br. in-8 de 64 p.

L'auteur passe en revue quelques documents connus.

1886.

- NOTES SUR GAYANT et sur ses fêtes depuis son rétablissement en 1801 d'après les archives de Douai. Communication faite à la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, le 22 mai 1885, par M. L. Dechristé père, membre résidant. - Douai, L. Dechristé, 1886, br. in-8.

Ces notes contiennent un relevé intéressant des principales réjouissances portées aux :

programmes des fêtes communales de Douai.

- *La procession de Gayant* en 1766, par l'abbé Dulaurens. Réimpression par Lucien Crépin, avec ce titre : *Un Oublié, Henri-Joseph Laurens, communément appelé l'abbé Dulaurens, poète douaisien.*

1888.

- NOTICE SUR LE VOYAGE DE LA FAMILLE GAYANT à Dunkerque en septembre 1848, Lecture faite par M. de Warenguien, à la Société d'agriculture, sciences et- arts de Douai, au mois d'avril 1888.

- *Les géants du Nord.* REUSE ET GAYANT. Douai, L. Crépin, 1888, in-12, 20 p. Agréable causerie, élégamment écrite, sur les géants de Dunkerque et de Douai.

- *La fête du Grand' Père.* Petit résumé de l'histoire de Gayant, article du *Réveil de Douai*, signé: A. Basset te, 8 juillet.

- *Reuse et Gayant.* causerie en patois par un *Homme d'Douai*, illustrée de gravures représentant les géants de Dunkerque et de Douai. Journal *l'Indépendant* du 5 Juillet.

- *Reuse à Douai.* Chanson patoise. en quatre couplets, signée : D. Vint' D'osier.

- A M. Reuse de Dunkerque... cinq strophes signées *Binbin*, p. c. c. : *Essay. L'Ami du Peuple* du 22 juillet.

- REUSE A DOUAI. La présence du Reuse dunkerquois à la fête communale de Douai en 1888 a inspiré, comme en 1848, lors du voyage de Gayant à Dunkerque, de nombreux articles dans les journaux des deux villes intéressées. Voir notamment les numéros du 1^{er} au 22 juillet des feuilles suivantes : à Douai, *l'Ami dit Peuple*, *l'Indépendant*, *le Libéral du Nord*, *la Gazette de Douai* ; à Dunkerque, *le Phare*, *la Flandre*, etc.

- QU'EST-CE QUE GAYANT ? Recherches sur la véritable origine des mannequins de la fête communale de Douai, par Théophile Denis. Lettre-Préface de Pierre Zaccane.

Nouvelle édition, refondue et augmentée d'un essai de Bibliographie gayantesque. - Douai, L. Crépin, 1888.

Cet ouvrage est un remaniement, -avec augmentation, des deux brochures publiées par le même auteur en 1862 et en 1874

GAYANT ET LES DICTIONNAIRES

Presque tous les dictionnaires importants que nous avons ouverts consacrent une mention plus ou moins étendue à Gayant.

Nous citerons ceux de l'Académie, de Trévoux, de Roquefort, de Furetière, de Richelet, de Boiste, de Landais, de Bescherelle, de Poitevin, de Bouillet, de Vermesse (Lille), d'Hécart (Valenciennes), etc.

Le grand dictionnaire universel du 19^{ème} siècle, par Pierre Larousse, contient une notice sur Gayant qui ne prend pas moins de deux colonnes et demie de son petit texte. Elle est assez complète, mais quelques grossières erreurs la déparent. Ainsi elle fixe encore au 16 juin la date de notre fête annuelle et elle lui assigne une durée de neuf jours. Elle cite, parmi les personnages du cortège, « *un bouffon le corps traversé par un cheval d'osier.* » A ce compte, on ne trouverait pas beaucoup de *Carocher* pour remplir le rôle du *Sot des canonniers*. Cette notice mentionne « un char antique qui porte la Fortune. » C'est vrai; mais elle a tort d'ajouter : « sur un autre char un avocat plume une poule. » On sait que la Fortune, l'Avocat et d'autres personnages figurent sur un seul et même char.

GAYANT ET LES CHANSONNIERS,

Depuis la chanson populaire dite « Chanson de Gayant » *Allons, veux-tu venir, compère*

, qu'il n'est permis à aucun douaisien d'ignorer, jusqu'à celle qui a été composée par le célèbre chansonnier lillois, A. Dessousseaux, en 1868, ⁽⁵⁾. *Je m'appelle que dins min jeune ache...*, on pourrait cataloguer un nombre considérable de ces productions inspirées par le géant douaisien.

La plupart (nous en avons dit un mot en parlant des deux petits volumes des *Etrennes douaisiennes*) ont été composées dans le premier tiers de ce siècle, pour les banquets périodiques d'une société amicale connue sous ces titres : « Enfants de Gayant » - « Bons Enfants de Gayant » - « Vrais Enfants de Gayant. »

Gayant y est célébré sous toutes les formes et sur tous les airs connus, en qualité de glorieux soldat, de bon vivant, de buveur émérite, de galant séducteur, etc.

Au lieu de dresser une nomenclature de tous les titres de ces chansons, je citerai quelques couplets comme spécimens des différentes manières dont notre vénérable aïeul était traité par ses gais trouvères.

Elles ont été publiées sous le voile de l'anonyme : mais j'en puis faire connaître les principaux auteurs grâce aux indiscrétions de l'historiographe Plouvain, qui a ajouté de sa main leurs noms sur les marges du recueil que je possède.

Voici d'abord un couplet extrait d'une chanson de M. CARPENTIER fils (imprimeur), qui nous indique le lieu où se tenaient les réunions des *Enfants de Gayant* (Mars 1813).

Par notre zèle, tous les ans,
Dans ce pays la gaité brille
En voyant notre bon Gayant
Suivi de toute sa famille.
Pussions-nous d'un commun accord
Conserver cet usage aimable
Et longtemps à l'Hôtel du Nord
Nous trouver à la même table .

Ce couplet d'une « Chanson gayantico-bachique », par le docteur REYTIER, nous montre dans quelles dispositions les convives se mettaient à table :

Lorsque Gayant sous nos toits
Ramène plaisirs, bombance,
A table par nos exploits
Eternisons sa vaillance :
Buvons, mangeons,
Le seul plaisir durable
C'est la table

Son confrère le docteur DUHEM, dont nous nous rappelons l'esprit si fin et le cœur si bon, était de son avis, dans sa chanson : « Les buveurs d'eau »

De la moderne faculté
Braves docteurs, allons ! courage,
A vos clients pour leur santé
De l'eau prêchez longtemps l'usage.
De votre système nouveau
Je prônerai partout la gloire :
Plus nous aurons de buveurs d'eau,
Plus nous aurons de vin à boire...

M. le docteur GELEZ, de la même Société, ne démentait pas ses deux amis.

C'était d'ailleurs, on s'en doute bien, l'opinion de tous les membres de la Société. Ecoutez

⁵ Chansons et Pasquilles Lilloises, 5e volume, 4e livraison, L. Danel. Huit couplets, avec une lithographie de Boldoduc.

M. PRONER :

Mes chers amis, que ce beau jour rassemble,
Chantons Comus, Bacchus et la beauté,
Jusqu'à demain répétons tous ensemble :
Vive Gayant, le vin et la gaité

Et cet autre, dans sa chanson de réception ayant pour titre : « Les devoirs des Bons Enfants de Gayant » :

Aimer le vin, les belles et la gloire,
C'est le devoir d'un Enfant de Gayant.....

M. CADART, alors professeur de quatrième au Collège royal de Douai (février 1829), laissait un instant de côté sa « Mnémosyne romaine » pour jeter sa toque pardessus les bouchons :

Mes chers amis, un héros formidable
Aux ennemis de notre liberté
Vous réunit autour de cette table ;
Qu'il soit par vous joyeusement fêté ! Devant nos murs son bras fit des merveilles, Aussi son nom partout est respecta:
Nous, moins guerriers, faisons guerre aux bouteilles :
Vivent santé, bon appétit, gaité!..

Ces trois derniers mots formaient la devise des « Enfant de Gayant » ; PLOUVAIN lui-même le constatait au banquet de 1827 :

Santé, bon appétit, gaité,
Telle est la formule ordinaire
Par laquelle on est invité
A faire avec vous bonne chère...

La chanson d'un autre membre nous le dit aussi :

Trouvez bon que je le redise :
Santé, gaité, bon appétit,
Voilà du banquet la devise ...

Un collègue de M. Cadart, M. JEUNET, professeur de rhétorique, chantait également au début de son « Code gastronomique : »

Chers convives que rassemble
L'appétit ou la gaité,
Quand on est si bien ensemble,
Vive la société !...

Cependant on attribuait à Gayant d'autres vertus que celle de faire boire et rire ; un convive de 1823 s'écrit :

C'est lui qui toujours nous inspire
Dans les Arts et dans les Combats:
De DEBORDE (1) il monte la lyre,
Il sait enflammer nos soldats.....

M. TELLIER, dans sa « Chanson pour la fête des bons Enfants de Gayant, du 14 avril 1807 », nous renseigne sur la date à laquelle avait lieu une de ces réunions :

A cette époque, tous les ans,
Pleins d'une ardeur que rien n'arrête,
Du grand Gayant les vrais enfants
De leur bon père font la tête.....

Mais il ne peut pas être question d'une date fixe. Il y avait deux réunions par an : l'une, de février à avril ; l'autre, d'août à octobre.

On n'y négligeait pas le couplet d'à-propos; un membre chantait au banquet du 16 février 1824 :

C'est l'anniversaire aujourd'hui
De l'heureux jour de la naissance
De ce vieux guerrier, notre ami,
Dont nous réjouit la présence

L'auteur s'adressait à un co-sociétaire le général baron Scalfort, né à Douai.

Un couplet d'un « Pot-pourri pour une réunion de 1820 » débute ainsi :

Ici soyons en liesse
A l'aspect d'objets si beaux ...

C'est une allusion au surtout dont on ornait la table du banquet. Ce surtout, représentant Gayant et sa famille, était l'œuvre du sculpteur Degand. Il se trouve maintenant dans la collection de M. Dechristé.

(1) Marceline Desbordes-Valmore, née à Douai, le 20 juin 1786, que ses premiers recueils de poésies mettaient alors en réputation.

Un autre sociétaire, M. Alfred ANDRÉ, a laissé une chanson : « GAYANT », composée en 1825 et qui, depuis cette époque, se redit chaque année à plus d'un repas de la fête communale ; c'est celle qui commence par ce couplet:

AIR : *Je suis français, mon pays avant tout.*

Ce héros dont Douai s'honore,
Amis, c'est peu de le fêter
Il faut de plus, il faut encore
Que chacun cherche à l'imiter.
Bacchus, Bellone et le dieu de Cythère
N'eurent jamais de soldat plus vaillant ;
Rien n'est si beau que d'imiter son père :
Soyons toujours les enfants de Gayant,
Les enfants, les enfants de Gayant ..

Cette chanson fait partie d'un recueil édité en 1842 chez Adolphe Obez.

GAYANT ET LES COMPOSITEURS DE MUSIQUE

Le motif principal de l'Air de Gayant, ce ranz des Douaisiens, serait, dit-on, d'origine espagnole, et le grenadier Lajoie, à qui on en attribue le plus souvent la paternité, n'aurait eu que l'honneur, déjà grand, de le traduire en marche militaire et en contredanse.

De plus savants musiciens ont ensuite recueilli cette mélodie originale et l'ont revêtue de toutes les formes variées qu'ils ont pu emprunter à l'art de la composition : pas redoublé, quadrille, valse, polka, etc. Les principaux auteurs de ces arrangements sont Tolbecque, Lecomte, Charles Choulet, Charles Heisser et Demeny.

Jules Herman a écrit un air varié pour flûte que j'ai entendu, il y a quelque trente-huit ans, applaudir pour la première fois à Paris, et qui, depuis, a obtenu un vif succès dans des concerts douaisiens.

Enfin, Laurent de Rillé, séduit par notre air national, a composé, sur d'excellentes paroles de M. Albert Dutilleul, un fort joli chœur que nos Orphéonistes ont fait applaudir dans toutes les localités où ils ont promené leur bannière victorieuse.

ICONOGRAPHIE GAYANTESQUE.

C'est un chapitre à faire.

Je désire qu'il tente quelque jour un amateur Douaisien. Les représentations de Gayant ont épuisé toutes les ressources de la plastique : sculpture en pierre et en bois, terre cuite, peinture céramique, gravure sur bois, lithographie, chromo, photographie. Au Salon de 1831, à Paris, figurait sous le n°3038, une toile de Maillot, avec ce titre « Gayant ou promenade des géans, à Douai. » On n'a pas oublié cette enseigne de cabaret, rue des

Foulons : *A la famille Gayant.*

Si MM. Wallet, Degand, Corbais jeune, Félix Robaut, Mortroux, ont fait de Gayant-des œuvres d'art, d'autres ont utilisé son image pour le commerce local : nous le rencontrons sous forme de vignette, sur des bouteilles de liqueurs et des paquets de chicorée. Disons tout : Gayant a été moulé en pain¹ d'épice !

Quelque compatriote se décidera-t-il à dresser le catalogue iconographique de Gayant ? Je l'y aiderais volontiers de quelques indications.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PARTIE

Qu'est-ce que Gayant ? – Réponse d'un poète. - Revue de toutes les origines attribuées jusqu'aujourd'hui à Gayant. – La Tradition. - Le Clergé. - L'Histoire. - La Légende. - L'Archéologie. - Le Mythisme:- Gayant, libérateur de la ville. - Récit populaire.- Gayant, seigneur de Cantin. - Les trois miracles de Saint-Maurand. - Charles-Quint et les géants flamands. - Gayant, attribut de la corporation des manneliers. - Gayant, symbole de la régénération de la Gaule. - Opinion de l'auteur. - Documents divers sur lesquels il base cette opinion. - Influence morale de Gayant sur la population douaisienne.

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME PARTIE

Découverte d'un nouveau document remontant à l'année 1530. - Il ne sautait fixer d'une manière certaine l'époque de la première apparition de Gayant.- Il donne définitivement raison à ceux qui ne voient dans le géant qu'un jouet de fête publique. - Polémique entre la *Flandre Wallonne* et le *Courrier Douaisien* sur l'interprétation du nouveau document. - Cette discussion courtoise et instructive a eu pour résultat de corroborer notre propre opinion.

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME PARTIE.

Détails divers. - Gayant a d'abord marché seul. - On lui adjoint successivement une femme et des enfants.- Gayant dans les processions religieuses. Personnel de ces processions. Scandales. - L'autorité ecclésiastique supprime Gayant. - Mandement et règlement à ce sujet. Réclamation du Magistrat. - Procession de Gayant. - Nouveau mandement et nouvelle suppression de Gayant. - Sa résurrection. - Il est de nouveau renversé par la révolution. - Il reparait en 1801.- Costumes divers de Gayant et de sa famille. – La Roue de fortune et le Sot des canonniers. - Restauration de la famille Gayant par M. Wallet. - Proclamation curieuse. - Restauration de 1859.- Rapport de la commission municipale. - Plusieurs anecdotes au sujet de la mystérieuse influence de Gayant sur les Douaisiens.

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME PARTIE.

Essai de bibliographie gayantesque, catalogue annoté de pièces d'archives et de publications de tout genre relatives aux anciennes processions de Douai, et aux Mannequins de la fête communale. -- Gayant et les dictionnaires. - Gayant et les chansonniers. - Gayant et les compositeurs de musique. - Projet d'iconographie gayantesque.

LISTE
des premiers Souscripteurs à l'Ouvrage.

MM.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Baron E. BOISSONNET, Avocat. Wetz, 31.

CAILLIAU Victor, Banquier, rue du Palais.

CARTIER-MAYEUR, Mairie, 47.

COLLIER Pierre, Secrétaire de la Sous-Préfecture.

COUTANT, rue du Canteleux.

DAIX, Notaire, Université.

DE GUERNE (Comte), Douai.

DEPREUX, Contrôleur de l'octroi, Petit-Bail, 24.

DESMARETS, Conservateur des hypothèques Saint-Jean, 15.

DEVINCK, Abbaye-des-Près, 16.

DEVOS, Garde d'artillerie, Lille, 1.

DOUAI (Ville de) (4 exemp.).

FAVIER A., Propriétaire, St-Jean, 18.

FAVIER Vve, Epicière, Paris, 47.

FRY, Inspecteur primaire en retraite, Bloc, 15.

FRANÇOIS G., Blancs-Mouchons, 19.

HAZARD, Infroy, 24

INSTITUTION SAINT-JEAN.

LABISSE, Négociant, Valenciennes, 20.

LEFEBVRE E., Foulons 13.

LEGRAND, juge au Tribunal de Cambrai.

LELEU, Colonel en retraite, St-Julien, 19.

MA' THIEU, propriétaire, Victor Hugo, 10.

MENTION, Maire.

L'Abbé MILLE Charles, Professeur de langues étrangères, Canteleux, 61.

MUSÉE DE DOUAI.

PATOUX Mme, propriétaire, rue Cuvelle, 16.

PINQUET Jules, Propriétaire, Four-à-Chaux, 11.

PINSON, Commissaire de police.

PONCELET, Propriétaire, rue Guvelle, 5.

ROUSSEAU Emile, Président de la Chambre de Commerce, rue du Gouvernement, 46, Saint-Quentin.

SIMON-LEGRAND, Agriculteur, Auchy.

SOLAND Emile, Lambrecht, 8.

TAILLIAR Charles, Propriétaire, Douai.

VANDENKOORNHUYSE, Commis à l'entrepôt des tabacs, Place St-Jacques, 27.

DOUAI, IMP. L. CRÉPIN.